

**MÉTROPOLE
D'AIX-MARSEILLE-PROVENCE**

CONSEIL DE LA MÉTROPOLE

Séance publique

du jeudi 7 avril 2016 à 9h30

Espace Europe – Parc Chanot – Marseille

In extenso

ETAIENT PRESENTS :

Mesdames et Messieurs :

Guy ALBERT - Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Christophe AMALRIC - Michel AMIEL - Christian AMIRATY - Serge ANDREONI - Patrick APPARICIO - Philippe ARDHUIN - Sophie ARTARIA-AMARANTINIS - Michel AZOULAI - René BACCINO - Mireille BALLETTI - Loïc BARAT - Guy BARRET - Sylvia BARTHELEMY - Marie-Josée BATTISTA - Jean-Pierre BAUMANN - Yves BEAUVAL - François BERNARDINI - André BERTERO - Jean-Pierre BERTRAND - Jacques BESNAÏNOU - Solange BIAGGI - Roland BLUM - Jean-Louis BONAN - Odile BONTHOUX - Patrick BORE - Jacques BOUDON - Michel BOULAN - Frédéric BOUSQUET - Valérie BOYER - Gérard BRAMOULLE - Christian BURLE - Henri CAMBESSEDES - Jean-Louis CANAL - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Arlette CARLOTTI - Eric CASADO - Eugène CASELLI - Michel CATANEO - Roland CAZZOLA - Martine CESARI - Philippe CHARRIN - Gaby CHARROUX - Maurice CHAZEAU - Gérard CHENOZ - Jean-David CIOT - Frédéric COLLART - Laurent COMAS - Monique CORDIER - Jean-François CORNO - Pierre COULOMB - Georges CRISTIANI - Robert DAGORNE - Sandrine D'ANGIO - Michel DARY - Monique DAUBET-GRUNDLER - Philippe DE SAINTDO - Christian DELAVET - Anne-Marie D'ESTIENNE D'ORVES - Bernard DESTROST - Nouriaty DJAMBAE - Pierre DJIANE - Frédéric DOURNAYAN - Marie-France DROPY OURET - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Hervé FABRE-AUBRESPY - Nathalie FEDI - Jean-Claude FERAUD - Patricia FERNANDEZ-PEDINIELLI - Gilbert FERRARI - Céline FILIPPI - Claude FILIPPI - Richard FINDYKIAN - Dominique FLEURY VLASTO - Olivier FREGEAC - Arlette FRUCTUS - Josette FURACE - Loïc GACHON - Daniel GAGNON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Jean-Claude GAUDIN - Gérard GAZAY - Hélène GENTE-CEAGLIO - Jacky GERARD - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Georges GOMEZ - Jean-Christophe GROSSI - Albert GUIGUI - Frédéric GUINIERI - Olivier GUIROU - Daniel HERMANN - Garo HOVSEPIAN - Michel ILLAC - Eliane ISIDORE - Nicolas ISNARD - Noro ISSAN-HAMADY - Bernard JACQUIER - Maryse JOISSAINS MASINI - Nicole JOULIA - André JULLIEN - Didier KHELFA - Robert LAGIER - Dany LAMY - Albert LAPEYRE - Eric LE DISSES - Stéphane LE RUDULIER - Michel LEGIER - Gisèle LELOUIS - Gaëlle LENFANT - Annie LEVY-MOZZICONACCI - Hélène LHEN-ROUBAUD - Marie-Louise LOTA - Laurence LUCCIONI - Jean-Pierre MAGGI - Antoine MAGGIO - Irène MALAUZAT - Richard MALLIE - Joël MANCEL - Rémi MARCENGO - Jeanne MARTI - Régis MARTIN - Christophe MASSE - Florence MASSE - Marcel MAUNIER - Georges MAURY - Roger MEI - Catherine MEMOLI PILA - Danielle MENET - Patrick MENNUCCI - Arnaud MERCIER - Xavier MERY - Yves MESNARD - Marie-Claude MICHEL - Michel MILLE - Danielle MILON - Pierre MINGAUD - Richard MIRON - André MOLINO - Jean-Claude MONDOLINI - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Yves MORAINÉ - Pascale MORBELLI - Roland MOUREN - Marie MUSTACHIA - Lisette NARDUCCI - Jérôme ORGEAS - Stéphane PAOLI - Patrick PAPPALARDO - Chrystiane PAUL - Roger PELLENC - Christian PELLICANI - Serge PEROTTINO - Claude PICCIRILLO - Nathalie PIGAMO - Patrick PIN - Marc POGGIALE - Jean-Jacques POLITANO - Gérard POLIZZI - Henri PONS - Roland POVINELLI - Muriel PRISCO - René RAIMONDI - Bernard RAMOND - Julien RAVIER - Stéphane RAVIER - Martine RENAUD - Maryvonne RIBIERE - Jean ROATTA - Maryse RODDE - Georges ROSSO - Alain ROUSSET - Michel ROUX - Lionel ROYER-PERREAUT - Roger RUZE - Florian SALAZAR-MARTIN - Sandra SALOUM-DALBIN - Isabelle SAVON - Eric SCOTTO - Jean-Pierre SERRUS - Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE - Marie-France SOURD GULINO - Luc TALASSINOS - Francis TAULAN - Guy TEISSIER - Maxime TOMMASINI - Jocelyne TRANI - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Josette VENTRE - Philippe VERAN - Yves VIDAL - Frédéric VIGOUROUX - Yves WIGT - David YTIER - Didier ZANINI - Kheira ZENAFI - Karim ZERIBI.

ETAIENT ABSENTS ET REPRESENTES :

Mesdames et Messieurs :

Robert ASSANTE représenté par Laure-Agnès CARADEC - Colette BABOUCHIAN représentée par Lionel ROYER-PERREAUT - Sabine BERNASCONI représentée par Guy TEISSIER - Anne CLAUDIUS-PETIT représentée par Arlette FRUCTUS - Roland DARROUZES représenté par Yves WIGT - Sophie DEGIOANNI représentée par Frédéric VIGOUROUX - Jean-Claude DELAGE représenté par Richard MIRON - Sylvaine DI CARO représentée par Jacques BOUDON - Eric DIARD représenté par Roland MOUREN - Nadia DJERROUD BOULAINSEUR représentée par Josette FURACE - Samia GHALI représentée par Florence MASSE - Bruno GILLES représenté par Solange BIAGGI - Mireille JOUVE représentée par Guy ALBERT - Nathalie LAINE représentée par Patrick BORE - Bernard MARANDAT représenté par Sandrine D'ANGIO - Stéphane MARI représenté par Garo

HOVSEPIAN - Virginie MONNET-CORTI représentée par Valérie BOYER - Patrick PADOVANI représenté par Michel AZOULAI - Didier PARAKIAN représenté par Patrick PAPPALARDO - Elisabeth PHILIPPE représentée par Jeanne MARTI - Roger PIZOT représenté par Georges CRISTIANI - Véronique PRADEL représentée par Jean-Pierre BERTRAND - Marine PUSTORINO-DURAND représentée par Xavier MERY - Marie-Laure ROCCA-SERRA représentée par Marie-France DROPY OURET - Carine ROGER représentée par Claude VALLETTE - Emmanuelle SINOPOLI représentée par Henri PONS - Jules SUSINI représenté par Francis TAULAN - Dominique TIAN représenté par Dominique FLEURY VLASTO - Jean-Louis TIXIER représenté par Patrick GHIGONETTO - Patrick VILORIA représenté par Christian AMIRATY - Karima ZERKANI-RAYNAL représentée par Stéphane PAOLI.

ETAIENT ABSENTS ET EXCUSES :

Messieurs :

Philippe GRANGE - Michel LAN - Bernard MARTY - Albert SALE.

La séance est ouverte à 09 H 45
sous la Présidence de Monsieur Jean-Claude GAUDIN,
Maire de Marseille, Vice-Président du Sénat,
Président de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence

Monsieur LE PRESIDENT.- Mes chers collègues, si vous voulez bien prendre place. Notre benjamin va procéder à l'appel.

(M. Ytier procède à l'appel nominal des membres du Conseil de la Métropole.)

Monsieur LE PRESIDENT.- Mes chers collègues, le quorum étant fixé à 121, il est constaté qu'il est atteint, la séance est ouverte.

I – Approbation du procès-verbal de la séance du 17 mars 2016

Monsieur LE PRESIDENT.- Je soumetts à votre approbation le procès-verbal de la séance du 17 mars 2016. S'il n'y a aucune observation, nous le considérons comme adopté.

Le procès-verbal de la séance du 17 mars est approuvé à l'unanimité.

II – Examen des rapports de la séance du 7 avril 2016

1. HN 001-07/04/16 CM - Rectification d'erreurs matérielles

Monsieur LE PRESIDENT.- Lors du Conseil de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence, le 17 mars dernier, il a été procédé à l'élection du Président ainsi qu'à l'adoption de différentes délibérations. Certaines erreurs matérielles ont été répertoriées et bien qu'elles n'aient aucune incidence sur le sens et le résultat des votes et des délibérations, il convient de les rectifier.

Je mets donc le rapport aux voix. Merci d'utiliser votre boîtier électronique pour procéder au vote de cette délibération.

Le scrutin est ouvert.

(Procédure de vote électronique)

Le scrutin est clos.

Votants : 240

Exprimés : 154

Pour : 154

Contre : 0

Abstentions : 84

Ne prend pas part au vote : 2

Majorité absolue : 78

Le rapport est adopté.

2. HN 002-07/04/16 CM - Election des membres de la Commission de délégation de service public

Monsieur LE PRESIDENT.- Lors du précédent Conseil de la Métropole, nous avons adopté les modalités de dépôt des listes de candidats à la Commission de délégation de service public conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales.

J'ai les noms des candidats. Je vais vous présenter la composition de la liste sur laquelle je vous propose de voter, avant de déterminer la composition de cette Commission. Je vous rappelle que cette élection a lieu au scrutin proportionnel au plus fort reste.

Je suis saisi de deux listes.

La liste 1 sur laquelle nous nous sommes largement mis d'accord après consultation est la suivante :

Membres titulaires :

- Didier Khelfa,
- Marie-Louise Lota,
- François Bernardini,
- Christian Pellicani,
- Maurice Chazeau.

Membres suppléants :

- Josette Ventre,
- Marie-France Dropy-Ouret,
- Francis Taulan,
- Stéphane Mari,
- Nathalie Pigamo

La liste 2 du Front National Rassemblement Bleu Marine :

Membres titulaires :

- Jeanne Marti,

- Jean-Pierre Baumann,
- Yves Beauval,
- Jocelyne Trani,
- Elisabeth Philippe.

Membres suppléants :

- Georges Maury,
- Bernard Marandat,
- Loïc Barat,
- Sandra Duguet,
- Marcel Maunier.

Ce sont les deux listes en présence pour cette élection des membres de la Commission de délégation de service public.

Le scrutin est ouvert.

(Procédure de vote électronique)

Le scrutin est clos. Nous allons calculer les sièges.

Les résultats sont les suivants :

Liste 1 : 184 voix

Liste 2 : 23 voix

Pour la liste 1 : quatre sièges.

Pour la liste 2 : un siège.

Les quatre premiers élus pour la liste n°1 sont donc :

Membres titulaires :

- Didier Khelfa,
- Marie-Louise Lota,
- François Bernardini,
- Christian Pellicani.

Membres suppléants :

- Josette Ventre,
- Marie-France Dropy-Ouret,
- Francis Taulan,
- Stéphane Mari.

Pour la liste 2 sont élus :

Membre titulaire :

- Jeanne Marti,

Membre suppléant :

- Georges Maury.

Le rapport est adopté.

3. HN 003-07/04/16 CM - Indemnités des élus des Conseils de territoire de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence

Monsieur LE PRESIDENT. - Il appartient au Conseil de la Métropole de fixer le montant des indemnités de fonction des élus des Conseils de Territoire de la Métropole. Ces derniers ont tous été installés le 23 mars dernier.

Les indemnités des Vice-présidents de Conseil de Territoire sont fixées à 33% de l'indice brut 1015 de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique, soit le taux maximal autorisé par la loi.

Toutefois, à titre transitoire, comme le permet la loi NOTRe, il est proposé sous la réserve de l'exercice effectif des fonctions, le maintien pour les Vice-présidents de Conseils de Territoire, anciennement Vice-Présidents d'EPCI, des indemnités de fonction aux taux votés par les organes délibérants des EPCI, et sous réserve d'une demande expresse des élus concernés.

Le montant des indemnités maintenues ne pourra excéder le montant d'indemnités attribué aux Présidents de Conseils de Territoire, soit une somme correspondant à 55% de l'indice brut 1015 de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique.

Conformément aux dispositions légales, les Conseillers territoriaux qui ne sont pas Conseillers métropolitains ne bénéficient pas d'indemnités.

Cependant, à titre transitoire comme le permet la loi NOTRe, il est proposé sous la réserve de l'exercice effectif des fonctions, le maintien pour les Conseillers de Territoire des indemnités de fonction de Conseillers aux taux votés par les organes délibérants des EPCI, et sous réserve d'une demande expresse des élus concernés.

Dans un but de maîtrise des finances publiques et au regard des dérogations ainsi retenues, le cumul des indemnités de Vice-président de Conseil de Territoire et de Conseiller de la Métropole n'est pas autorisé.

Voilà ce à quoi nous sommes arrivés au regard de l'application stricte de la loi concernant les indemnités. Par conséquent, je mets aux voix le rapport n°3.

Monsieur PELLENC. - *(Propos hors micro inaudibles).*

Monsieur LE PRESIDENT. - Mon cher collègue, tout a été vu, revu et bien explicité. Par conséquent, il vaut mieux que nous votions ce rapport. Rassurez-vous, tout a été fait dans la stricte légalité par rapport à la loi.

Monsieur PELLENC. - Monsieur le Président, absolument pas !

Premièrement, je n'ai participé à rien, donc je ne vois pas comment on peut s'imaginer être d'accord sur quelque chose quand on n'y a pas participé.

Deuxièmement, dans les Territoires et dans les ex-EPCI, les situations n'étaient pas identiques les unes aux autres. Ces situations, qui n'étaient pas identiques, ne sont pas reprises dans le texte et créent une inégalité entre les différents représentants. Je considère que nous ne pouvons pas délibérer légalement sur cette délibération qui n'est pas républicaine. Elle ne répond pas à un principe d'égalité.

Vous avez peut-être imaginé des solutions, j'en conviens. Ceci étant, le texte qui nous est présenté ne correspond pas du tout à ce qu'on peut imaginer pour une gestion équilibrée en ce qui concerne les indemnités des élus.

Monsieur LE PRESIDENT.- Monsieur Pellenc, je voudrais vous rassurer, cette affaire a été très bien revue et étudiée en application de la loi NOTRe en particulier. C'est vrai qu'il peut y avoir des différences entre le vote d'aujourd'hui et ce qu'étaient certaines indemnités des EPCI qui ont pris fin le 31 décembre de l'année dernière.

Nous avons essayé de faire au mieux. En tout cas, je puis vous assurer que c'est tout à fait l'application de la loi. On ne se permettrait pas de faire quelque chose en dehors de la loi mais il vous appartient de ne pas voter ou même de saisir le tribunal administratif si vous le souhaitez.

Le scrutin est ouvert.

(Procédure de vote électronique)

Le scrutin est clos.

Votants : 235

Exprimés : 109

Pour : 100

Contre : 9

Abstentions : 124

Ne prend pas part au vote : 2

Majorité absolue : 55

Le rapport est adopté.

3.bis HN 003-bis-07/04/16 CM – Constitution des groupes d'élus

Monsieur LE PRESIDENT.- En application du Code Général des Collectivités Territoriales, les Conseillers de la Métropole peuvent se constituer en groupe d'élus. Dans l'attente de l'adoption du règlement intérieur qui sera préparé par une Commission dont la composition est arrêtée par délibération proposée à ce même Conseil, le nombre minimal de membres d'un groupe d'élus est temporairement fixé à 20.

Ce nombre de membres sera réexaminé par la Commission du Règlement Intérieur, ultérieurement, qui fixera le nombre définitif dans un délai de trois mois.

Provisoirement, les groupes d'élus se constituent par la remise au Président de la Métropole d'une déclaration, signée de leurs membres, accompagnée de la liste de ceux-ci et de leurs représentants.

Madame MASSE.- Monsieur le Président, les élus membres du groupe socialiste, écologiste et apparentés au titre desquels j'interviens, se sont comme moi-même, étonnés de la teneur de ce rapport sur la constitution des groupes d'élus. Nous nous en sommes d'ailleurs ouverts à vous par courrier : le seuil que vous nous proposez est anormalement élevé.

Celui-ci fixe à 20 élus le nombre minimal de membres pour constituer un groupe d'élus, dans l'attente de l'adoption du règlement intérieur qui fera peut-être évoluer les choses mais sans aucune garantie.

Ce n'est pourtant pas à vous Monsieur le Président que je vais rappeler la règle : plus le seuil est bas, plus on assure une juste représentation des différentes sensibilités démocratiques en présence. Il serait plus démocratique de fixer ce seuil à 5% des élus membres du Conseil métropolitain comme il se fait dans bon nombre d'assemblées.

Vous avez un état des lieux de la composition des groupes de notre Conseil. Pour vous, majorité, comme pour nous, dans l'opposition, il y a aujourd'hui des lignes de partage qui échappent au simple positionnement politique traditionnel.

Ce rapport s'il devait être voté en l'état, contredirait gravement à l'esprit d'ouverture dont vous nous avez dit vouloir faire preuve dans la gouvernance de la Métropole, à l'occasion de la séance du Conseil qui vous a porté à sa présidence.

Ce dispositif exclurait ainsi des dizaines de Conseillers métropolitains des moyens requis pour faire entendre la voix de leurs mandants.

Nous ne serions en effet pas en mesure de porter la parole des habitants de la Métropole que nous représentons et ne pourrions participer aux groupes de travail ainsi qu'aux Commissions puisqu'en effet, leur composition doit respecter le principe de la représentation proportionnelle des groupes d'élus qui en l'occurrence ne seraient pas équitablement constitués.

Quelle est la logique que vous adoptez aujourd'hui et qui ou quoi vous a conduit à mettre un seuil aussi haut alors qu'il y a quelques jours vous nous proposiez de participer à l'exécutif de la Métropole ?

Comment alors parler de démocratie et d'esprit d'ouverture alors que ne siègeraient au sein des Commissions que des membres des groupes composant votre majorité ?

Aucun groupe de la gauche métropolitaine ne serait ainsi susceptible d'être créé privant par essence, de toute crédibilité démocratique le fonctionnement de notre institution.

Alors je sais bien que vous essayez de nous rassurer en nous disant que le règlement intérieur sera susceptible de faire évoluer la situation. Pourquoi ne pas le faire maintenant ? Pourquoi attendre le résultat des travaux du groupe de travail qui ne sera connu au mieux qu'en septembre ? Nous n'avons à ce jour aucune garantie sur leurs

décisions.

Au-delà de nos divergences politiques et des postures partisans des uns et des autres, vous avez su faire la preuve dans votre longue carrière, Monsieur le Président, comme vous vous plaisez à le rappeler, de votre attachement aux valeurs républicaines et démocratiques.

Vous avez suscité l'émotion lors de notre dernière Assemblée métropolitaine en rappelant vos cinquante années de politiques dans des fonctions prestigieuses : Maire, Président du Conseil régional, Conseiller général, Président de la Communauté Urbaine, Sénateur et Ministre.

Vous êtes attaché à cet héritage démocratique et je n'ose croire que vous rompiez avec ces valeurs aujourd'hui à la naissance de la Métropole que vous avez tant soutenue.

Ces valeurs, nous les avons en partage car elles permettent la libre expression des sensibilités politiques dans les tous les hémicycles de la République et sont vitales pour notre pays.

Nous vous demandons, Monsieur le Président, de bien vouloir reconsidérer ce seuil. Pour mémoire et sans même évoqué le Sénat, dont vous connaissez savamment les règles de représentation, l'Assemblée nationale accepte des groupes avec moins de membres qu'il ne nous est ici proposé alors qu'elle compte 577 élus.

Vous avez vous-même, en tant que Maire de Marseille, accepté avec un souci de la démocratie que nous avons salué en son temps, que des groupes se constituent avec des effectifs proportionnellement bien moins importants.

Pourquoi ne pas rester cohérent ?

Je le répète Monsieur le Président, nous souhaitons que vous reconsidériez le seuil minimum de 20 élus pour la constitution d'un groupe, ce rapport sinon n'est pas acceptable en l'état.

Je ne doute pas de votre attachement, Monsieur le Président, à un fonctionnement démocratique et républicain de notre Assemblée, nous vous demandons la modification de ce rapport pour fixer le seuil à 5% des membres pour constituer un groupe et que vous puissiez garantir aujourd'hui et que cela soit gravé dans le marbre que la décision que vous pourriez prendre sur la baisse de ce seuil soit prise en compte lors de l'élaboration du règlement intérieur de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence.

Je vous remercie par avance, Monsieur le Président, pour l'intérêt que vous allez porter à cette proposition que mon groupe vient de faire et je vous remercie de votre attention.

(Applaudissements)

Monsieur POGGIALE.- Monsieur le Président, j'ai bien entendu, comme mes collègues, l'ouverture que vous amenez sur la délibération que vous voulez faire voter en laissant le soin à la Commission du règlement intérieur de modifier le seuil qui est proposé. Pourquoi ne pas tout simplement retirer la délibération de l'ordre du jour d'aujourd'hui, d'autant plus qu'elle va poser un certain nombre de problèmes, Monsieur

le Président, notamment quand il va s'agir de répartir les élus de cette Métropole dans les 12 Commissions que vous allez nous proposer avec un seuil à 20. Cela voudra dire qu'un certain nombre d'élus ici, tout aussi importants les uns que les autres, ne pourront pas participer à ces Commissions de travail. Il me semble que le retrait de cette délibération serait approprié.

Monsieur CRISTIANI.- Monsieur le Président, mes chers collègues, comme vous, Monsieur le Président et comme vous, mes chers collègues, nous voulons réussir la Provence et nous savons que cette Assemblée est particulièrement complexe à gérer.

Ne perdons pas de vue qu'il s'agit d'un EPCI, établissement public de coopération intercommunale et qu'à ce titre, il est important que nous ne soyons pas dans une Assemblée verrouillée ou codifiée mais que nous soyons dans une Assemblée où l'intérêt général, où l'unité d'action est notre fer de lance.

Je pense que mon groupe de 35 Conseillers métropolitains aujourd'hui – quand je dis « mon », ce n'est pas parce que c'est le mien mais parce que c'est celui de l'intérêt communal – devrait en principe atteindre 37 ou 38% des Maires des communes de cette Assemblée.

Ne faisons pas le Parlement de Provence politique, faisons un établissement de coopération intercommunale où l'unité d'action, où le consensus doit être une règle d'or.

Si nous entrons dans des logiques d'appareil, si nous entrons dans des logiques où la politique nous éloigne de plus en plus du réel de la gestion de nos territoires, nous allons faire une grossière erreur.

Ce que nous proposons, avec 35 Maires de cette Métropole qui est très complexe, c'est que nous puissions dans l'unité d'action et hors des clivages politiques, gérer ce territoire.

Le Gouvernement nous a forcés à entrer dans cette logique sans nous en donner les moyens et nous aurons des difficultés. La gouvernance partagée et la gouvernance concertée que vous nous avez indiquée, Monsieur le Président, passent par une gestion territoriale de ces 92 communes, de ces deux millions d'habitants.

On vous propose d'avoir cette démarche consensuelle dans une unité d'action des 92 communes et des six Territoires. Je vous remercie.

(Applaudissements)

Monsieur LE PRESIDENT.- Nous sommes 240 membres de la Métropole. Un dixième aurait fait 24 élus pour constituer un groupe. Dans le rapport, il est parlé de 20 pour prendre en quelque sorte une option sur ce que pourra être l'évolution de la Métropole dans les années à venir.

Les mêmes qui demandent la réduction d'un groupe seront peut-être appelés, vu leurs résultats, un peu plus tard, à en demander l'augmentation. C'est la raison pour laquelle je suis un peu surpris que l'on me demande éventuellement de retirer ce rapport.

Monsieur Cristiani, dès que la Métropole a pu être mise en marche, en accord avec la plupart des Présidents de Conseil de Territoire, nous avons souhaité ouvrir et non pas nous cantonner dans une référence droite/gauche.

Inutile de vous dire que cela n'est plus à la mode. Des initiatives toutes récentes, même d'un membre du Gouvernement, en font la démonstration, si d'aventure, il fallait appuyer ce que je suis en train de vous dire.

En accord avec les Présidents des anciens EPCI, la plupart de mes amis, j'ai consulté par courtoisie d'autres, mais évidemment je ne souhaite pas les associer, nous avons proposé de faire une gouvernance, parmi les 20 Vice-présidents et les huit membres du Bureau, ouverte aux élus de la gauche et à d'autres Maires qui d'ailleurs figurent généralement parmi toutes les désignations que nous allons faire aujourd'hui.

Je suis un peu surpris que vous vouliez en venir à réduire le nombre d'élus dans les groupes. Réduire ce nombre, cela veut dire démultiplier les groupes et donc démultiplier les moyens en locaux que vous ne cessez pas de me demander !

(S'adressant aux bancs de gauche) Vous en particulier, vous êtes tout le temps en train de me demander quelque chose et toujours plus. Il est clair qu'il vous faudra des locaux pour abriter votre groupe, il vous faudra des collaborateurs...

(Protestations)

Vous me questionnez, je vous répons...

Il faudra cela et vous ne vous gênez pas car c'est dans votre tradition d'en demander toujours plus. Par conséquent de ce côté-là, vous allez relire le rapport tel qu'il est présenté.

Nous avons parlé de vingt...

(Protestations)

J'ai été questionné, je répons.

En d'autres temps, peut-être changerez-vous d'avis si d'aventure, vous deveniez majoritaire, mais telle n'est pas la direction sur laquelle il semble que vous vous orientiez.

Quand un groupe a 19 élus – on me dit que deux groupes pourraient avoir 19 élus – il va de soi qu'il ne nous est pas interdit d'être intelligent. Entre 19 et 20, on peut accepter pour faire en sorte que vos desideratas soient pris en compte.

Dans la matinée, nous allons devoir voter la liste des Conseillers métropolitains constituant le groupe de travail pour élaborer le règlement intérieur de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

Voici quels en seront ses membres, en accord avec les sensibilités. Nous ne parlons pas de groupes politiques puisqu'ils n'existent pas. Nous parlons de sensibilités. Je vais vous lire cette liste.

Mme Maryse Joissains, M. Bernard Jacquier, Mme Sylvia Barthélémy, M. Jean-Louis Tixier, M. Henri Cambessédès, M. René Baccino, M. David Ytier, M. Patrick Mennucci, M. Jean-Louis Canal, Mme Josette Ventre, M. Georges Maury et M. le

Professeur Pierre Djiane. C'est cette Commission qui décidera du nombre que nous devons avoir pour constituer un groupe.

Dans l'avenir, avec 240, moins de 1/10^e me paraît préserver l'avenir. C'est pour cela, mais vous avez bien compris, à moins que vous ne vouliez pas comprendre, que je suis tout à fait disposé, si la Commission dont vous faites partie d'ailleurs, décide de réduire le nombre, de l'accepter.

Néanmoins, aujourd'hui, afin de ne pas perdre encore deux ou trois mois, je souhaite que l'on puisse voter ce rapport permettant de créer un groupe à 20. Si vous ne voulez pas comprendre que ces personnalités sont capables de diminuer le nombre, c'est que vous voulez toujours être politiciens. Or, nous ne pouvons réussir cette Métropole que si nous dépassons les clivages.

Monsieur Mennucci, vous et votre groupe, vous avez les yeux fixés sur 2020 ! C'est pour cela que vous n'avez pas voulu participer avec nous et que vous avez empêché des Maires de votre tendance, hors Marseille, de participer avec nous. Vous les avez empêchés !

(Applaudissements)

La Commission définira le nombre et nous nous appliquerons à respecter ce nombre. Il me semble que pour préserver l'avenir, 20 élus sur 240...

Quant aux Commissions, celles-ci seront composées de 20 élus. Chacun y trouvera sa place. Ce sont les sensibilités politiques ou les groupes lorsqu'ils seront constitués qui désigneront les représentants. On fait uniquement ce qui se fait ailleurs.

Quant à vous, Monsieur Cristiani, ne vous inquiétez pas, dès lundi prochain, il y aura la Conférence Métropolitaine des Maires. Je suis moi-même Maire, et plus ancien que vous, vous savez très bien que je m'appuie sur les Maires. Vous savez très bien que j'ai visité 82 Maires sur les 92 que vous êtes. Vous savez très bien que j'ai demandé l'avis et l'accord de toutes les sensibilités pour arriver à présenter quelque chose de correct. Dans ce sens-là, vous pouvez être totalement rassuré.

Par conséquent, pour l'instant, je demande à ce que l'on vote le rapport n°3 bis.

(M. Illac demande la parole.)

Monsieur Illac, vous savez bien qu'on ne fait pas comme ça.

(Protestations)

Monsieur Mennucci, nous ne sommes pas dans une sous-section socialiste !

Monsieur Illac, vous savez que cela ne se fait pas, mais allez-y, compte tenu du fait que vous, vous êtes un Maire !

Monsieur ILLAC.- Monsieur le Président, je sais très bien que cela ne se fait pas. J'aurais voulu intervenir avant que vous ne parliez, mais j'osais espérer que dans vos propos, vous alliez répondre aux interrogations fort justes des trois représentants de groupe qui se sont exprimés.

Nous avons entendu vos propos. Nous avons bien entendu que vous ouvrez la porte pour demain. Néanmoins, pourquoi ne pas l'ouvrir aujourd'hui ?

J'aurais souhaité, afin de pouvoir tranquillement réfléchir, demander une suspension de séance.

(Protestations)

Monsieur LE PRESIDENT.- Mes chers collègues, Monsieur Illac, je vous ai donné la liste de cette Commission qui comprendra d'ailleurs plusieurs personnalités dont la profession est avocat et ce, depuis longtemps. Il n'y a pas que le nombre (et c'est cela qui semble vous intéresser aujourd'hui) d'élus par groupe. Il y a 1000 et une choses dans le règlement intérieur et c'est cette Commission qui en sera chargée lorsque nous la voterons dans quelques instants.

Je maintiens le rapport. Je sais que vous auriez souhaité que le Conseil constitutionnel en décide autrement. Si vous le souhaitiez, cela n'a pas été le cas.

Le scrutin est ouvert.

(Procédure de vote électronique)

Le scrutin est clos.

Votants : 235

Exprimés : 113

Pour : 73

Contre : 40

Abstentions : 122

Ne prend pas part au vote : 0

Majorité absolue : 57

Le rapport est adopté.

Ne vous inquiétez pas de ma majorité, Monsieur Mennucci, préoccupez-vous plutôt de votre sort personnel et de votre parti !

(Applaudissements)

4. HN 004-07/04/16 CM - Création de 12 Commissions de travail et d'étude

Monsieur LE PRESIDENT.- Le Conseil de la Métropole a la possibilité de constituer des Commissions chargées d'étudier les questions soumises au Conseil. Leur rôle consiste à émettre des avis et à formuler des propositions, sans disposer de pouvoirs propres qui relèvent du Conseil de la Métropole ou du Bureau.

La composition de ces différentes Commissions doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'Assemblée. Il est proposé de fixer à vingt par Commission, le nombre de Conseillers

métropolitains titulaires et de permettre à chaque Conseiller métropolitain non membre titulaire d'assister aux séances de travail sans voix délibérative.

Le Président de la Métropole est Président de droit de chaque Commission métropolitaine et lors de leur première réunion, les membres de la Commission désigneront leur Vice-président qui sera chargé de convoquer la Commission et de la présider lorsque le Président sera absent ou empêché.

Douze Commissions permanentes de travail et d'étude pourraient ainsi être créées dans ce cadre et chargées des domaines suivants :

- Finances et Administration générale,
- Economie, Nouvelles technologies, Enseignement supérieur,
- Emploi, Formation professionnelle, Insertion,
- Transports, Déplacements et Accessibilité,
- Urbanisme et Aménagement,
- Développement territorial, Logement, Centres anciens, Contrat de ville
- Environnement, Développement durable, Agriculture et Forêt,
- Cadre de vie, Traitement des déchets, Eau et Assainissement
- Tourisme, Valorisation du patrimoine
- Mer, Littoral et Ports, Protection et mise en valeur des espaces maritimes et naturels,
- Voirie, Espaces publics et Grands équipements métropolitains,
- Culture et Sport, Grands évènements métropolitains.

Voilà les douze Commissions sur lesquelles tous les élus, à la proportionnelle des groupes ou des sensibilités, pourront siéger.

Je mets aux voix ce rapport.

Le scrutin est ouvert.

(Procédure de vote électronique)

Le scrutin est clos.

Votants : 235

Exprimés : 85

Pour : 82

Contre : 3

Abstentions : 150

Ne prend pas part au vote : 0

Majorité absolue : 43

Le rapport est adopté.

5. HN 005-07/04/16 CM - Désignation des représentants de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence au sein d'organismes extérieurs

Monsieur LE PRESIDENT.- Depuis le 1^{er} janvier 2016, la Métropole d'Aix-Marseille-Provence s'est substituée de plein droit aux six anciens EPCI fusionnés.

Ainsi, le Conseil de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence est le nouvel organe délibérant qui règle par ses délibérations, les affaires qui relèvent de sa compétence en application du principe de spécialité et d'exclusivité.

Par conséquent, il appartient au Conseil de la Métropole de désigner ses représentants au sein des organismes extérieurs en lieu et place des représentants précédemment désignés par les Assemblées délibérantes des six anciens EPCI.

Dans ce cadre, il est proposé au Conseil de la Métropole de désigner les représentants de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence au sein de divers organismes.

La liste vous a été distribuée sur table.

Il y a simplement un changement qui doit être signalé. Pour Aix-Marseille-Université, Mme Maryse Joissains et Mme Marie-Laure Rocca-Serra sont en remplacement de M. le Professeur Frédéric Collart qui est toujours en activité.

Monsieur FABRE-AUBRESPY.- Monsieur le Président, mes chers collègues, c'est effectivement comme vous l'avez dit, une importante responsabilité de la Métropole que de désigner des représentants dans tous les organismes extérieurs. Aujourd'hui, nous n'en avons que 16. En réalité, il y en a beaucoup plus et nous serons amenés à le faire pour d'autres organismes. Le problème est ce qui se passe tant que nous n'avons pas désigné nos représentants dans ces organismes.

J'ai eu le cas hier, pour le syndicat mixte de l'Arbois mais le syndicat de la Sainte Victoire est dans la même situation pour le Pays d'Aix.

Je crois qu'il faudrait que nous soyons bien tous d'accord pour dire que les représentants au titre des différents EPCI, jusqu'à ce que les représentants au titre de la Métropole soient désignés, peuvent siéger dans ces organismes avec voix délibérative, prendre part au vote et être des membres à part entière.

C'est très important pour la vie de ces organismes. Cela concerne par exemple les organismes que j'ai cités, mais il y a beaucoup d'autres, dans tous les EPCI.

Je crois qu'il faudrait que vous disiez très clairement, car ce n'est pas toujours les interprétations qui sont faites mais telle est la loi, que tant qu'ils n'ont pas été remplacés, ces représentants siègent avec les pleins pouvoirs qui leur sont attribués par leur désignation.

Monsieur LE PRESIDENT.- Pourquoi 16 seulement ? Parce qu'il a fallu consulter tout le monde. Pardonnez-moi de vous dire que consulter par sensibilité, ce n'est pas aussi simple. Nous prenons aujourd'hui 16 organismes. Nous en mettrons beaucoup plus le mois prochain.

Madame MASSE.- Monsieur le Président, vous venez de dire que vous avez consulté les différents groupes ou les différentes tendances. Je suis très surprise. Nous avons reçu l'annexe l'avant-veille au soir. Le groupe socialiste écologiste et apparenté a fait des propositions avec des candidats que je ne retrouve pas au sein de ces organismes extérieurs.

Monsieur le Maire, nous allons voter contre. Je ne sais vraiment pas à qui vous parlez ou à qui vos collaborateurs parlent, mais en ce qui nous concerne, on ne nous a pas parlé.

Monsieur LE PRESIDENT.- (*s'adressant à Mme Masse*) M. Caselli me dit qu'il ne souhaite pas être à la SOMIMAR, mais vous, par exemple, vous pourriez accepter ce poste. Si vous voulez, on vous désigne volontiers.

Encore une fois, on a largement consulté. D'une autre manière, même si je ne suis pas très favorable à cela, il y a une très forte majorité par rapport à une opposition. Si vous voulez, Madame Masse, vous pouvez remplacer M. Caselli.

Madame MASSE.- Ce n'est pas une affaire personnelle.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je sais bien que ce n'est pas personnel. Que souhaitez-vous ?

Madame MASSE.- (*Propos hors micro inaudibles*)

Monsieur LE PRESIDENT.- Madame Masse, c'est ce que je disais tout à l'heure dans ma réponse à votre question : vous voulez tout, mais vous ne votez rien. Ce n'est pas possible !

Madame MASSE.- Non, ce n'est pas vrai. Je voudrais que les choses soient claires, pour la RTM, vous n'avez pas pris le choix que le groupe a décidé. Nous fonctionnons en démocratie dans notre groupe, nous avons fait un choix pour un candidat. Vous avez choisi, vous, une autre personne.

Monsieur LE PRESIDENT.- Car cette personne a manifesté le désir d'y être.

Madame MASSE.- Nous sommes un groupe, ce n'est pas la majorité qui a décidé cela.

Monsieur LE PRESIDENT.- Est-ce que vous souhaitez remplacer M. Caselli ?

Madame MASSE.- Mais ce n'est pas cela !

Monsieur LE PRESIDENT.- Très bien. Nous mettons aux voix.

(*Protestations*)

Monsieur Mennucci, bien qu'il s'agisse de l'application d'une loi socialiste, on vous a vu changer d'avis sur la réforme constitutionnelle en un rien de temps, peut-être parce qu'à l'époque vous souhaitiez entrer au Gouvernement ou vous l'espériez. Après ce que vous avez dit à la télévision sur la réforme constitutionnelle, vous avez voté pour.

Alors que vous n'êtes même pas un groupe constitué, nous avons tenu compte de ce que vous pouviez faire, si cela ne vous convient pas, ce n'est pas grave.

Votez comme vous voulez, ce n'est pas vous qui dicterez la loi.

Monsieur MAURY.- Je serai bref Monsieur le Président. Je dirai simplement qu'apparemment l'accouchement de cette liste n'a pas été eutocique si j'en crois ce que je viens d'entendre. Je voudrais ajouter aujourd'hui que toutes les sensibilités ou les « insensibilités » n'ont pas été représentées dans la composition de votre liste. C'est tout ce que j'avais à dire.

Monsieur LE PRESIDENT.- Parce que Monsieur Maury, pour l'instant vous n'êtes que 16...

Des voix.- 19 !

Monsieur LE PRESIDENT.- ...ou 19. On a pensé vous mettre dans certains endroits et pas partout non plus, Monsieur Maury. Votez comme vous l'entendez.

Il était urgent de choisir ces organismes en priorité.

(S'adressant à M. Mennucci) Il faudra vous habituer à vous calmer. La situation politique de votre parti nécessiterait que vous soyez un peu plus prudent. On aurait pu prendre tous les postes aussi. C'est ce que vous auriez fait d'ailleurs.

Je suis surpris car il y a beaucoup d'abstentions. Ce n'est pas à cause de vous, c'est parce que le boîtier de vote est un peu difficile à manier.

Vous ne pensez qu'aux élections de 2020. Vous n'y êtes pas encore même si vous dites à l'une de vos collègues que c'est elle qui présidera la liste socialiste ! L'eau passera sous le pont.

Le scrutin est ouvert.

(Procédure de vote électronique)

Le scrutin est clos.

Votants : 235

Exprimés : 96

Pour : 82

Contre : 14

Abstentions : 138

Ne prend pas part au vote : 1

Majorité absolue : 49

Le rapport est adopté.

Aucune importance ! Vous seriez très heureux de les faire adopter à ma place. Sauf que vous n'y êtes pas.

6. HN 006-07/04/16 CM - Constitution d'un groupe de travail pour élaborer le pacte de gouvernance, financier et fiscal de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence

Monsieur LE PRESIDENT.- Dans le délai de six mois à compter de sa création, soit d'ici le 30 juin 2016, le Conseil de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence, après avis de chaque Conseil de Territoire, doit adopter un pacte de gouvernance, financier et fiscal afin de définir la stratégie en matière d'exercice des compétences et des relations financières entre la Métropole d'Aix-Marseille-Provence et ses Conseils de Territoire.

Il appartient à ce pacte de préciser les modalités de répartition des dotations de gestion des Territoires en application de critères que le Conseil de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence doit déterminer en tenant compte des caractéristiques propres de chaque Territoire.

Afin de pouvoir recueillir l'avis de chaque Conseil de Territoire sur un projet de pacte, puis de le soumettre pour approbation au Conseil de la Métropole, il est proposé de créer un groupe de travail avec les membres suivants :

- le Président de la Métropole, ou son représentant ;
- les Présidents des Conseils de Territoire ;
- le Vice-président de la Métropole délégué aux finances ;
- le Vice-président de la Métropole délégué au budget ;
- le Vice-président de la Métropole délégué au projet métropolitain ;
- le Vice-président de la Métropole délégué à la concertation territoriale ;
- 12 membres désignés à la représentation proportionnelle des groupes d'élus et dont les noms vous ont été distribués sur table.

Je rappelle ces noms :

Mme Martine Vassal, M. Roland Giberti, M. Gérard Bramoullé, Mme Valérie Boyer, M. Stéphane Le Rudulier, M. Eugène Caselli, M. Gérard Gazay, M. Richard Miron, M. Loïc Gachon, M. Pierre Mingaud, M. René Baccino et M. Stéphane Ravier.

Monsieur CRISTIANI.- Monsieur le Président, mes chers collègues.

Je vous ai saisi, Monsieur le Président, pour vous indiquer que nous ne sommes pas dans la nuisance mais dans la contribution positive. Nous souhaitons, si vous le voulez bien, mettre à la disposition de ce groupe de travail immensément important, les Maires de Cabriès, Grans, Saint-Cannat et de Saint-Chamas.

Monsieur LE PRESIDENT.- Monsieur Cristiani, le groupe, s'il est adopté, auditionnera, bien entendu les Maires que vous signalez. Ils seront même auditionnés dès lundi lors de la réunion de concertation des Maires. Cette liste a tenu compte des sensibilités diverses. Il n'y a que 12 membres. Nous pouvons toujours en ajouter mais nous votons sur 12. Nous avons fait cette liste en tenant compte des sensibilités. A ceux-là s'ajoutent les Présidents des Conseils de Territoire et ceux qui sont en responsabilité.

Monsieur VIDAL.- Monsieur le Président, en aparté, les élus ruraux aimeraient bien que les Conseils métropolitains ne soient pas des resucées du Conseil municipal. Comme vous l'avez dit, 2020, ce n'est pas aujourd'hui. Si nous pouvions rester sur un débat métropolitain et arrêter les prises de bec avec Marseille, cela nous arrangerait bien.

(Applaudissements)

Surtout que ceux qui sont contre la Métropole aujourd'hui sont ceux qui ont fait passer la loi et ils veulent même aller plus loin puisqu'ils veulent le suffrage universel. Je ferme la parenthèse.

Sur le sujet de cette délibération, effectivement, je suis ravi que l'on ait ajouté les Présidents des Conseils de Territoire, cela ne faisait pas partie de la première mouture. Nous trouvons assez anormal que les Présidents de Territoire ne soient pas dans cette Commission qui va préparer la gouvernance.

Vous avez parlé de contact. Nous sommes un groupe aujourd'hui de plus d'une trentaine, un des rares à pouvoir se constituer. Il n'y a pas de représentant direct de notre groupe, c'est pour cela que nous souhaiterions un petit amendement. Mais cela ne nous empêchera pas de voter.

Monsieur LE PRESIDENT.- Nous avons tenu compte de la représentativité des sensibilités. Nous avons ajouté les six Présidents de Territoire, plus ceux qui sont en charge des finances. Vous savez très bien que si des Maires de gauche, extérieurs à Marseille avaient souhaité participer avec nous, c'était possible, nous leur avons proposé. Sur le fait que la réponse ait été négative ou que des exécutions capitales aient eu lieu entre les éléments de la gauche, je n'y suis pour rien. J'ai fait une liste conformément à un équilibre.

Monsieur FABRE-AUBRESPY.- J'interviens à mon tour sur cette délibération. Le pacte de gouvernance financier est une décision très importante. Elle exige la majorité des deux tiers de notre Assemblée. Je crois que la représentation du groupe de travail chargé de l'élaborer doit être améliorée. Ces douze membres que vous avez ajoutés ne peuvent pas comprendre aussi peu de Maires. Les Maires sont évidemment très concernés par ce pacte de gouvernance puisque leurs communes seront forcément affectées.

Si mes collègues sont bien d'accord et pour que chacun puisse s'exprimer, tenant compte des votes qui ont été exprimés auparavant, nous déposons une liste comprenant nos quatre noms : Hervé Fabre-Aubrespy, Yves Vidal, Jacky Gérard, Didier Khelfa. A condition évidemment qu'ils expriment leur accord, je dépose notre liste au nom des élus qui se sont exprimés par la voix de Georges Cristiani.

Monsieur LE PRESIDENT.- Monsieur Fabre-Aubrespy, on voit que vous n'êtes pas, malgré toutes vos compétences, habitué à essayer de faire une répartition qui donne satisfaction à tout le monde. Dans la liste que je viens de vous donner, il y a aussi plusieurs Maires. Peut-être que les noms de ces Maires ne vous conviennent pas ou peut-être voulez-vous vous-même être candidat à cela, néanmoins, ces Maires-là, ont été sollicités et représentent plusieurs sensibilités. Il y a 12 personnes. Ce ne sont

pas ces 12 personnes qui vont entraîner les deux tiers, ces 12 personnes vont devoir travailler. C'est une tâche particulièrement difficile.

Si à cette liste, vous voulez opposer quatre noms, il faut que vous fassiez une liste de 12.

(Protestations).

Nous ne sommes pas à la proportionnelle mes chers collègues. Je ne comprends pas, Monsieur Cristiani, il y a plusieurs Maires qui figurent dans cette liste. Ce n'est pas à la proportionnelle, c'est une liste de 12 membres, plus les six Présidents et les quatre élus qui sont en responsabilité.

Monsieur Pellenc, Monsieur Fabre-Aubrespy, dans cette liste de noms, les sensibilités sont représentées, c'est cela dans mon esprit la proportionnelle. Dès que l'on fait quelque chose, vous essayez de bloquer !

Les personnalités qui figurent sont des personnalités qui ont des appartenances politiques tout à fait différentes les unes des autres. Les groupes n'existent pas encore !

Monsieur PELLENC.- Monsieur le Président, pour simplifier, nous pourrions trouver une solution qui permettrait d'avancer, en nommant, comme vous l'avez fait à juste titre, pour les Présidents de Conseils de Territoire, un ou deux Conseillers par Conseil de Territoire supplémentaires. Cela permettrait de simplifier l'affaire et de ne pas avoir la situation que nous venons d'évoquer. Ce serait une représentation qui correspond à ce pacte puisque je vous rappelle que le pacte est entre les Conseils de Territoire et le Conseil Métropolitain.

Monsieur LE PRESIDENT.- Monsieur Pellenc, j'essaie d'aller dans le même sens que vous. Cela fait déjà beaucoup de monde ! Mais on peut ajouter si vous le souhaitez un élu supplémentaire de chacun des Conseils de Territoire pour aller dans le sens de l'ouverture la plus totale.

Madame JOISSAINS MASINI.- Monsieur le Président, je vous ai écrit un courrier vous demandant que les Présidents de Conseil de Territoire fassent partie de cette Commission. Je note que vous avez accepté.

Monsieur LE PRESIDENT.- Si vous, les Présidents de Territoire, pensez qu'il en faut un de plus par territoire, il n'y a pas de problème. Il faudra me communiquer les noms et nous ajouterons six noms de plus, au choix des Présidents de Conseil de Territoire.

Monsieur DAGORNE.- Monsieur le Président, pour une fois, nous ne sommes pas dans l'opposition. Pour une fois, nous sommes en train de dire que ce pacte de gouvernance doit être élaboré par tous. Nous vous demandons simplement d'être consensuel et de dire que les 12 membres que vous avez désignés aujourd'hui, passeront à 16. Je ne vois pas l'inconvénient ou le préjudice que cela pourrait porter à la Métropole. Monsieur le Président, de grâce, pour une fois, faites-le.

Monsieur LE PRESIDENT.- Monsieur Dagorne, M. Pellenc l'a demandé et je suis assez favorable à ce que vous ajoutiez un membre par Conseil de Territoire. Ce sont les Présidents de Territoire qui voudront bien me communiquer ces noms.

Si vous en êtes d'accord, nous pouvons procéder au vote.

(S'adressant à M. Fabre-Aubrespy) Vous retirez votre liste, bien sûr. J'avais bien compris, même si je n'ai fait ni l'ENA ni Polytechnique !

Le scrutin est ouvert.

(Procédure de vote électronique)

Le scrutin est clos.

Votants : 236

Exprimés : 109

Pour : 104

Contre : 5

Abstentions : 127

Ne prend pas part au vote : 0

Majorité absolue : 55

La liste est adoptée compte tenu des six membres que l'on ajoute. Les Conseils de Territoire les désigneront.

Le rapport est adopté.

7. HN 007-07/04/16 CM - Constitution d'un groupe de travail pour élaborer le règlement intérieur de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence

Monsieur LE PRESIDENT.- Conformément à l'article L. 2121-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil de la Métropole doit établir un règlement intérieur.

Ce règlement fixe les règles relatives au fonctionnement de l'organe délibérant notamment tout ce qui concerne la présidence de l'Assemblée, les règles de convocation, l'élaboration de l'ordre du jour, le déroulement des séances, les groupes politiques, les Commissions, les relations avec les Conseils de Territoire et les modalités d'expression des groupes d'opposition.

Si le CGCT apporte des règles précises sur la majorité de ces thèmes, un nombre de points relève directement du libre choix du Conseil de la Métropole.

Afin de dégager un large consensus sur ces questions, il est proposé de créer un groupe de travail composé de 12 membres désignés à la représentation proportionnelle des groupes d'élus ou de sensibilités et présidé par le Président de la Métropole, ou son représentant ; le groupe de travail sera en charge d'élaborer le règlement intérieur avant de le soumettre à l'approbation de notre Assemblée.

Dans cette Commission, les personnalités suivantes ont été consultées et sollicitées pour y participer :

Mme Maryse Joissains, M. Bernard Jacquier, Mme Sylvia Barthélémy, M. Jean-Louis Tixier, M. Henri Cambessédès, M. René Baccino, M. David Ytier, M. Patrick Mennucci, M. Jean-Louis Canal, Mme Josette Ventre, M. Georges Maury et M. Pierre Djiane.

Là aussi, cela a été consulté très largement pour arriver à ce que tout le monde ait un représentant. Cette liste a été composée très largement.

Monsieur BOULAN.- Monsieur le Président, je ne veux rien faire personnellement, je demande, comme je l'ai fait savoir au Président du groupe d'intérêt communal, de faire la même proposition que pour le précédent rapport.

Monsieur LE PRESIDENT.- Non, Monsieur Boulan, nous sommes sur un équilibre qui est très difficile à obtenir. Nous votons le rapport sur la constitution de ce groupe de travail pour élaborer le règlement intérieur de la Métropole d'Aix-Marseille. Par conséquent, nous nous en tenons à cela. Si vous voulez présenter une liste, présentez-la. Néanmoins, c'est quand même très difficile d'essayer de mettre en place et d'obtenir un accord assez général...

Monsieur BOULAN.- Président, ne vous emportez pas, surtout pas avec nous.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je ne m'emporte pas du tout.

Monsieur BOULAN.- Il ne faut pas s'emporter, cela fait du mal.

Monsieur LE PRESIDENT.- Vous n'êtes pas là pour me compliquer la vie non plus. Cela n'a rien à voir avec les communes ni avec les territoires.

Monsieur BOULAN.- Je peux m'exprimer comme je l'ai fait pendant des années au sein du Conseil de Territoire d'Aix en Provence. Je vais le faire ici comme je l'ai fait ailleurs. Ce n'est pas parce que vous le prenez comme cela que je vais m'interdire de parler. Surtout pas aujourd'hui.

J'ai demandé à mon Président de groupe de faire la même proposition, à moins que le chiffre 13 vous fasse peur, ce serait le 13^{ème} membre, s'il ne fallait en rajouter qu'un. Je pense qu'un membre de plus au sein des représentations territoriales, je fais confiance à notre Présidente, elle aura la capacité de le faire.

Monsieur LE PRESIDENT.- Cher Monsieur le Maire, nous ne sommes ni sur les territoires ni sur la représentativité des Maires.

Monsieur BOULAN.- Je m'en suis rendu compte.

Monsieur LE PRESIDENT.- Nous sommes plutôt dans ce que j'ai recherché sur le fait que toutes les sensibilités politiques soient représentées pour l'élaboration du règlement intérieur. Par conséquent, je n'accepte pas votre proposition.

Monsieur BOULAN.- Dans cette Commission d'élaboration du règlement intérieur, vous ne souhaitez pas voir certaines personnalités. J'en prends note.

Monsieur LE PRESIDENT.- Absolument pas Monsieur Boulan, je ne participe pas à ce genre de chose. Au contraire il y a dans cette Commission des personnalités qui symbolisent quelque chose sur le plan de la sensibilité politique. N'allez pas chercher plus loin.

Je mets aux voix ce rapport. Le scrutin est ouvert.

(Procédure de vote électronique)

Le scrutin est clos.

Votants : 236

Exprimés : 119

Pour : 102

Contre : 17

Abstentions : 117

Ne prend pas part au vote : 0

Majorité absolue : 60

Le rapport est adopté.

8. HN 008-07/04/16 CM - Mise en place d'une indemnité dégressive au 1er janvier 2016 suite à l'abrogation de l'indemnité exceptionnelle de compensation de la CSG

Monsieur LE PRESIDENT.- M. Jean Montagnac va nous présenter ce rapport.

Monsieur MONTAGNAC.- Monsieur le Président, mes chers collègues, la délibération n°8 porte sur la mise en place d'une indemnité dégressive à partir du 1^{er} janvier 2016 suite à l'abrogation de l'indemnité exceptionnelle de compensation de la CSG. Cette loi avait été créée il y a 18 ans pour indemniser exceptionnellement dans le cadre de la création de la CSG. Or, aujourd'hui, cette prime a perdu sa vocation de compensation de perte de pouvoir d'achat et est devenue inéquitable puisque seuls les fonctionnaires recrutés avant le 1^{er} janvier 1998 peuvent en bénéficier.

Aussi, en fonction des décrets qui ont été pris, la présente délibération a pour objet l'instauration d'une l'indemnité dégressive et de prévoir ses modalités de mise en œuvre.

Il y a la création et les modalités de calcul de l'indemnité dégressive, que je ne vais pas reprendre, avec le plafonnement des versements, le montant pour les agents détenant un indice majoré inférieur à 400, le montant pour les agents détenant un indice majoré supérieur à 400. Au titre de 2015, ils seront informés individuellement de ces dispositions.

Sont concernés par cette mesure les avancements de grade, d'échelon et de chevron.

En revanche, les classements dans un cadre d'emplois après réussite à un concours ou à une promotion interne, ainsi que les reclassements issus de réformes statutaires ne donnent pas lieu à modification du montant de l'indemnité. Il en va de même pour une nomination dans un emploi.

S'agissant des charges sociales et fiscales applicables sur l'indemnité dégressive, celle-ci est soumise à la contribution sociale généralisée (CSG), à la contribution pour le remboursement de la dette sociale (CRDS), à la contribution de solidarité et à la RAFP.

Monsieur LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le rapporteur du budget. Y a-t-il des interventions ? S'il n'y en a pas, je mets aux voix le rapport n°8.

(L'ouverture du scrutin électronique nécessitant un temps d'attente anormalement long pour le vote de ce rapport, M. le Président propose aux membres du Conseil de procéder à un vote à main levée et recueille l'assentiment général.)

Mes chers collègues, si vous en êtes d'accord, nous allons donc procéder au vote à main levée.

Que ceux qui sont d'avis d'approuver le rapport présenté par notre collègue Montagnac, veuillent bien le manifester en levant la main. Y a-t-il des avis contraire ? Des abstentions ?

Le rapport est adopté.

Abstention de M. Zéribi

9. HN 009-07/04/16 CM - Délibération autorisant le recrutement d'agents saisonniers contractuels compte tenu de l'accroissement temporaire et saisonnier d'activité

Monsieur LE PRESIDENT.- Il appartient au Conseil de la Métropole d'autoriser le Président à recruter du personnel pour faire face à un accroissement temporaire et saisonnier d'activité dans les services.

Considérant que Monsieur le Président peut être amené à recruter des agents contractuels pour faire face à l'accroissement temporaire et saisonnier d'activité dans certains services (piscines, ALSH, centres de vacances, collecte et tri des déchets, transport, etc.) et ce sur tout le territoire métropolitain, je vous propose d'adopter le rapport n°9.

Je mets aux voix ce rapport. Que ceux qui sont d'avis d'approuver veuillent bien le manifester en levant la main. Y a-t-il des avis contraire ? Des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

10. HN 010-07/04/16 CM - Territoire de Cornillon-Confoux, Fos-sur-Mer, Grans, Istres, Miramas, Port-Saint-Louis-du-Rhône – conservatoire de musique et de danse Michel Petrucciani – stage de formation théâtrale – autorisation de recrutement d'un agent vacataire

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix ce rapport. Que ceux qui sont d'avis d'approuver veuillent bien le manifester en levant la main. Y a-t-il des avis contraire ? Des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

11. HN 011-07/04/16 CM - Utilisation des véhicules de service et de fonction

Monsieur MONTAGNAC.- Monsieur le Président, chers collègues, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil de la Métropole doit définir par délibération les conditions d'utilisation de ses véhicules.

Il est proposé d'autoriser les élus, les agents occupant des emplois fonctionnels, les agents saisonniers, contractuels, stagiaires et titulaires (ci-après dénommés utilisateurs), à conduire des véhicules de service ou de fonction dans le cadre de leurs missions spécifiques.

Il y a plusieurs catégories de véhicules :

- les véhicules de service :

- sans remisage à domicile : les agents ou les élus utilisateurs doivent les remettre dans les garages appropriés,

- avec remisage à domicile : l'élu ou l'agent peut conserver ce véhicule sous certaines conditions.

Le véhicule n'est pas mis à disposition de façon permanente et ne peut être utilisé à des fins privées.

- les véhicules de fonction : conformément aux dispositions légales, les membres du Conseil de la Métropole, chaque agent occupant un emploi fonctionnel ainsi qu'un collaborateur de cabinet au sein de l'administration de la Métropole ou de ses Conseils de Territoire, pourra se voir attribuer un véhicule de fonction lorsque l'exercice de leur mandat le justifie ou par nécessité absolue de service.

L'utilisation d'un tel véhicule s'entend pour tous les types de déplacement et constitue dès lors un avantage en nature qui nécessitera au préalable la prise d'un arrêté nominatif d'attribution pour chacun des agents concernés. De plus, une déclaration fiscale constatant l'avantage en nature devra être établie à la fin de chaque année civile.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix ce rapport. Que ceux qui sont d'avis d'approuver veuillent bien le manifester en levant la main. Y a-t-il des avis contraire ? Des abstentions ?

Le rapport est adopté.

Abstentions de Mmes D'Angio, Duguet, Lelouis, Marti, Mustachia,
Rivière et Trani
et de MM. Barat, Baumann, Beauval, Besnaïnou, Catanéo, Lamy, Maggio, Maunier,
Maury et Ravier

12. HN 012-07/04/16 CM - Adhésion à l'Association AFIGEO

Monsieur MONTAGNAC. - Si vous le voulez bien mesdames et messieurs et Monsieur le Président, les rapports n°12 à 16 sont identiques. Ce sont des adhésions de la Métropole auprès de différentes associations.

Le rapport n°12 concerne l'association AFIGEO pour un coût de 450 euros. Le rapport n°13 concerne l'Association des Villes et collectivités pour les communications électroniques et l'Audiovisuel AVICCA pour 640 euros.

Le rapport n°14 concerne APRONET l'Association des professionnels internet des collectivités territoriales pour 750 euros.

Le rapport n°15 concerne la FNCCR communications électroniques - Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies pour 1260 euros.

Le rapport n°16 concerne l'AFCDP, l'Association Française des correspondants à la Protection des Données à Caractère Personnel pour un coût de 4700 euros.

Ces adhésions nous donnent la possibilité d'avoir la protection des données personnelles, l'information géographique, l'internet et les projets informatiques.

Monsieur LE PRESIDENT. - Je mets aux voix ce rapport. Que ceux qui sont d'avis d'approuver veuillent bien le manifester en levant la main. Y a-t-il des avis contraire ? Des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

13. HN 013-07/04/16 CM - Adhésion à l'Association des Villes et collectivités pour les communications électroniques et l'Audiovisuel AVICCA

Monsieur LE PRESIDENT. - Je mets aux voix ce rapport. Que ceux qui sont d'avis d'approuver veuillent bien le manifester en levant la main. Y a-t-il des avis contraire ? Des abstentions ?

Le rapport est adopté.

Abstentions de Mmes D'Angio, Duguet, Lelouis, Marti, Mustachia, Ribière et Trani
et de MM. Barat, Baumann, Beauval, Besnainou, Catanéo, Lamy, Maggio, Maunier, Maury et Ravier

14. HN 014-07/04/16 CM - Adhésion à la FNCCR communications électroniques - Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies

Monsieur LE PRESIDENT. - Je mets aux voix ce rapport. Que ceux qui sont d'avis d'approuver veuillent bien le manifester en levant la main. Y a-t-il des avis contraire ? Des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

15. HN 015-07/04/16 CM - Adhésion à l'AFCDP - Association Française des correspondants à la Protection des Données à Caractère Personnel

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix ce rapport. Que ceux qui sont d'avis d'approuver veuillent bien le manifester en levant la main. Y a-t-il des avis contraire ? Des abstentions ?

Le rapport est adopté.

Votes contre de Mmes D'Angio, Duguet, Lelouis, Marti, Mustachia, Ribière et Trani
et de MM. Barat, Baumann, Beauval, Besnainou, Catanéo, Lamy, Maggio, Maunier, Maury et Ravier

16. HN 016-07/04/16 CM - Adhésion à APRONET - Association des professionnels internet des collectivités territoriales

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix ce rapport. Que ceux qui sont d'avis d'approuver veuillent bien le manifester en levant la main. Y a-t-il des avis contraire ? Des abstentions ?

Le rapport est adopté.

Abstentions de Mmes D'Angio, Duguet, Lelouis, Marti, Mustachia, Ribière et Trani
et de MM. Barat, Baumann, Beauval, Besnainou, Catanéo, Lamy, Maggio, Maunier, Maury et Ravier

17. HN 017-07/04/16 CM - Indemnité de conseil alloué au comptable du Trésor

Monsieur MONTAGNAC.- C'est un rapport que nous avons l'habitude de voter dans nos collectivités respectives. Il s'agit de permettre à la Métropole de payer en fin d'année les travaux que le comptable du Trésor effectue auprès de la Métropole.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix ce rapport. Que ceux qui sont d'avis d'approuver veuillent bien le manifester en levant la main. Y a-t-il des avis contraire ? Des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

18. HN 018-07/04/16 CM - Rapport d'Orientations Budgétaires

Monsieur MONTAGNAC.- Monsieur le Président, mes chers collègues, avant de faire de la présentation du rapport d'orientations budgétaires, je voudrais tout d'abord remercier mon collègue qui va prendre la parole ensuite pour d'autres dossiers, Roland Blum qui travaille avec moi sur les finances et le budget, ainsi que les Directeurs Généraux des différents Territoires sous la houlette de M. Jean-Claude Gondard. Ils ont travaillé, cela représente une trentaine de réunions, pour pouvoir préparer ce rapport

d'orientations budgétaires qui débouchera sur le budget que nous voterons en fin de mois.

Je rappelle que sur ce rapport d'orientations budgétaires, pour la première fois il y aura débat si vous le souhaitez et j'espère qu'il sera consensuel, fera l'objet d'un vote, contrairement aux autres années où il ne s'agissait que d'une information.

Par ailleurs, vous avez dans ces documents certains sigles notamment CT1, CT2, CT3, CT4, CT5 et CT6. C'est un texte de loi qui précise que CT1 est l'ex Communauté urbaine MPM, CT2, le Pays d'Aix, CT3, Salon, CT4 Aubagne, CT5 Istres et CT6 Martigues. (Pardonnez-moi de faire des raccourcis.)

Mes chers collègues, nous nous engageons dans une aventure commune, visant à l'édification de projets communs d'envergure et au développement concerté et équilibré de notre territoire. Cela ne pourra se réaliser qu'en adéquation avec les moyens financiers dont nous disposons. Nous savons tous que cette intégration métropolitaine est particulièrement complexe et incertaine, et il est de notre devoir et de notre responsabilité de fixer les trajectoires vertueuses permettant d'atteindre les objectifs que nous nous fixerons ensemble.

Le débat sur le rapport d'orientations budgétaires constitue l'une des premières étapes solennelle autant qu'essentielle de cette construction commune. Cet exercice nouveau doit nous permettre de fixer avec précision l'état des finances et des budgets métropolitains, de déterminer nos marges de manœuvres, d'établir nos trajectoires financières et nos stratégies et enfin d'évaluer les efforts que chacun d'entre nous aura à réaliser pour ne pas obérer durablement les capacités d'investissement de la Métropole.

Le rapport d'orientations budgétaires présente la situation agglomérée des 29 budgets annexes et du budget principal qui composeront l'architecture budgétaire métropolitaine de l'exercice 2016. Si les budgets annexes sont, pour la majorité d'entre eux en équilibre réel, un état des lieux sans concession du budget principal doit être dressé, avant d'aborder les grandeurs économiques et financières qui ont permis la traduction de prévisions budgétaires.

Le projet de budget 2016 a été construit en tenant compte des contraintes financières fortes, issues directement du contexte économique, de la réduction des concours de l'Etat, de l'impact de la fusion et de l'intégration fiscale progressive, et enfin de l'accroissement abusif des attributions de compensation.

Les orientations budgétaires présentées dans le rapport sont le fruit d'un travail collaboratif intense entre les services financiers des territoires, les services de l'Etat et le comptable public. Plus d'une trentaine de réunions ont été tenues dans ce but. Ce rapport et les orientations qu'il contient mettent en lumière des constats et des projets de stratégies largement partagés par l'ensemble de nos territoires.

Le projet de budget a été construit sur le postulat d'une politique budgétaire stabilisée à moyen et long terme. Il est la traduction du maintien du recours à l'endettement et d'un niveau de dépenses d'équipement équivalent au cumul des prévisions budgétaires que nous avons votées dans nos budgets primitifs 2015, chacun dans nos EPCI respectifs.

Concernant les dépenses, le dialogue de gestion, a permis de figer une structure stabilisée des charges de fonctionnement qui se caractérise par :

- une part modérée des dépenses de personnels (18%), mais dont l'évolution reste impérativement à maîtriser. Elle sera inférieure à 1% pour l'exercice 2016 ;
- des dépenses d'intervention, dont les subventions, contenues (16%) ne subiront que les ajustements de participations aux SDIS imposées par la loi (+1,5%);
- des charges à caractère général dont le montant cumulé demeure inférieur à la moyenne des grands EPCI (12,3%) et dont la progression sera limitée à 0,8% sur 2016 ;
- les charges financières qui conserveront une part ténue (2,34%) sans croissance attendue ;
- mais surtout par la part trop importante prise dans le budget des reversements de fiscalité (52%).

Ce dernier poste représentant les attributions de compensation, a subi, depuis 2013 une croissance abusive, générée par l'intégration progressive et répétitive des dotations de solidarité communautaire (110,3 millions d'euros), par la prise en charge des contributions des communes au fonds de péréquation intercommunal (12,2 millions d'euros), par la neutralisation des taux de taxe d'enlèvement des ordures ménagères (8,3 millions d'euros), ou des taux de fiscalité des ménages (10,9 millions d'euros), voire enfin d'abondements sans contrepartie (15 millions d'euros). Ce sont donc aujourd'hui plus de 180 million d'euros qui feront structurellement défaut à notre épargne nette de gestion.

Les bases qui ont permis la détermination prévisionnelle des recettes fiscales et des dotations sont, en dépit des incertitudes, sincères et fiables.

Les projections ont été établies en fonction de l'intégration fiscale progressive imposée par la loi pour toute fusion d'EPCI et ont été ajustées sur la durée la plus longue possible (12 ans pour les impôts ménages par exemple), et de façon à en lisser les effets au maximum. Ainsi cette dernière s'effectue à produit fiscal constant, seul le dynamisme attendu des bases permet de prévoir une hausse très modérée des recettes fiscales.

En complément, l'extrapolation des dotations conduit à la majoration exceptionnelle, pour l'exercice 2016 et lui seul, de la dotation d'intercommunalité (75 millions d'euros), à la réduction des dotations et participations pour 4 millions d'euros. Ces montants devraient être réduits de la contribution au redressement des comptes publics estimée à 53,7 millions d'euros.

Le fonds de péréquation intercommunal, dont la réforme ne permet ni calcul précis ni projections fiables a été intégré à hauteur du cumul des contributions et des versements de chacun des EPCI fusionnés.

Il résulte de cet équilibre fragile, une épargne nette de gestion inférieure à 60 millions d'euros, insuffisante pour financer durablement notre besoin d'investissements.

S'agissant des investissements, bien que les dépenses d'investissements aient été contenues à l'identique du cumul des budgets primitifs 2015 de chacun de nos EPCI, il n'en reste pas moins que la conjugaison de nos engagements pluriannuels respectifs met en exergue plus de 1300 opérations pour un montant cumulé de 3,7 milliards d'euros, représentant un besoin de couverture de crédits de paiement de 570 millions d'euros. Sur ce rythme, et compte-tenu de la faiblesse de notre épargne nette de gestion, nous aurons doublé notre encours de dette en 2020 (3 milliards d'euros).

Il nous reviendra, une fois les premiers pas budgétaires accomplis, de revenir ensemble sur une adaptation des calendriers et des besoins d'investissement pour atteindre une programmation soutenable. Dans l'attente, un budget d'équilibre et de transition vous sera proposé. Il permettra de revenir, dès le budget supplémentaire, sur les ajustements et les réfections structurelles à réaliser.

Dans cet esprit, le recours à l'endettement a été, de nouveau, maintenu à l'équivalence de celui voté lors des budgets primitifs 2015 (330 millions d'euros).

C'est donc un rapport d'orientations budgétaires sans concession certes, mais objectif qu'il vous est proposé d'adopter. Il a pour finalité d'établir la base de travail sur laquelle nous devons, ensemble, nous pencher pour parvenir à un développement harmonieux et concerté de nos territoires, pour restaurer les marges de manœuvres durables tout en respectant les engagements pris par nos intercommunalités respectives fusionnées.

Je vous remercie de votre attention.

Monsieur CASELLI.- Monsieur le Président, le rapport d'orientations budgétaires qui nous est présenté ce jour, se situe manifestement dans un champ de contraintes qui est la conséquence du retard pris par la Métropole pour mettre en place ses structures techniques, humaines et financières.

Voilà pourquoi, face aux urgences de notre territoire, on ne peut que regretter les péripéties qui ont précédé, jusqu'au dernier moment, à la naissance effective de la Métropole. En effet, ces urgences sont multiples en matière de transport, de développement économique, de grands projets structurants, de contraintes financières et sociales, et les projets devront s'inscrire impérativement dans une stratégie globale et pluriannuelle pour l'ensemble du territoire lors de la construction du budget 2017.

Et pour cause, ce budget 2017 sera celui sur lequel l'actuelle majorité sera véritablement jugée sur les perspectives qu'elle aura tracées et sur les choix qu'elle aura décidés.

Compte tenu de ce qui précède, nous comprenons que le rapport d'orientations budgétaires 2016, comme l'a dit Jean Montagnac, rapport de transition, ne peut répondre à ces impératifs et ne fait apparaître qu'une compilation de besoins et de projets déjà exprimés dans les projections budgétaires des anciens EPCI.

Mais ce rapport aborde aussi les perspectives budgétaires jusqu'en 2020, et dans ce cadre notre contribution à ce débat sera de dire que dans un 1^{er} temps, il va

être impératif de constituer des moyens financiers et budgétaires pour être en mesure de faire face à nos ambitions dès le budget 2017.

Et compte tenu des scénarii envisagés dans le rapport qui nous est présenté, les mesures qui s'imposent, tant en matière d'économie de fonctionnement que sur le recours maîtrisé à l'emprunt doivent être mises en œuvre sans attendre, pour nous permettre d'accéder à un cycle vertueux de projections financières à l'horizon 2020.

Le rapport d'orientations budgétaires est un rapport qui permet la discussion et d'élargir le débat. En effet, le grand enjeu des années à venir sera dans notre capacité à mobiliser les ressources nécessaires à la réalisation des grands projets métropolitains.

Ainsi, par le passé, la balkanisation des collectivités territoriales, l'absence de vision politique partagée ont favorisé des politiques locales imperméables à la logique métropolitaine.

Ceci n'a pas permis à l'investissement public local, de jouer, comme à Lyon par exemple, un rôle moteur dans le développement économique ou l'urbanisme.

Le temps est donc venu pour que l'investissement public se consacre plus largement aux projets d'intérêt général à l'échelle de la Métropole.

Bien sûr, il ne s'agit pas de stopper les projets communaux, il s'agit de déplacer un peu le curseur comme c'est le cas à Lyon, à Lille ou Bordeaux, et considérer que les investissements publics n'ont pas vocation à se porter uniquement sur des ronds-points, des stades ou des salles de spectacle – nous n'avons rien contre – mais qu'ils doivent aussi pallier l'incurie des transports interurbains et servir une politique d'aménagement efficace des zones économiques ou commerciales, l'accessibilité du port de Marseille-Fos, la rénovation urbaine, le maillage économique et l'attractivité de la Métropole à l'international.

En effet, l'efficacité, la cohérence de l'action et l'effet de levier des financements publics peuvent, et doivent, être l'un des moteurs du développement local quitte à faire tomber, Monsieur le Président, quelques barrières et parfois à froisser quelques susceptibilités.

Car un manque de cohérence aurait un coût supporté par l'utilisateur contribuable qui est de plus en plus en attente d'une autre organisation du territoire et avant tout de l'émergence d'une autorité unique d'organisation des transports.

Il faudra aussi, et notez que c'est un Socialiste qui vous le dit, se donner les moyens de mobiliser sur les projets des investissements privés qui sont aujourd'hui proportionnellement inférieur, à la moyenne nationale, sur notre territoire. Il faut savoir que dans de nombreux domaines (transports, économie, éducation, santé, culture) il n'y aura ni investissements privés massifs, ni mobilisation des financements de l'Etat et des fonds européens sans le rôle moteur, sans le rôle d'appel des politiques publiques locales dans notre Métropole.

L'urgence est par conséquent de faire émerger dans les années qui viennent un nombre plus important de projets de développement en matière d'innovation, de

production et de services et ainsi d'attirer le maximum de financements extérieurs sur notre territoire.

C'est là la clé de la réussite. Ce sera là un pas décisif dans la conquête future des 100 000 emplois qui manquent sur l'espace métropolitain.

Mais cela va nécessiter des efforts d'infrastructures et des outils financiers et de promotion très efficaces.

Car on n'attire pas les financeurs ou les créateurs d'entreprises uniquement avec le soleil, la mer et les collines. Cela exige avant tout une vision crédible, lisible et compréhensible de l'avenir et des projets du territoire pour ces nouveaux acteurs susceptibles de s'installer chez nous.

En conséquence, le défi des années à venir et des prochains budgets demandera une véritable rupture avec beaucoup de politiques locales actuelles, afin de mettre en œuvre le plus rapidement possible un véritable réseau de transports à l'échelle métropolitaine, d'améliorer l'offre et la cohérence en matière d'équipements et d'aménagement, d'accroître l'attractivité du territoire pour les entreprises, les investisseurs, les talents, les initiatives et surtout l'économie de la recherche et de l'innovation, celle qui va créer les emplois de demain.

Pour conclure, nous tenons néanmoins, dès cette délibération, à attirer avec insistance l'attention de l'exécutif sur la vision qui doit conduire le développement de l'espace métropolitain pour les années à venir.

Pour ce qui concerne notre sensibilité puisque l'on ne peut pas encore parler de groupe et parce que nous sommes fermement métropolitains, nous nous refuserons à cautionner toute stratégie qui tendrait à privilégier un étroit localisme de territoire au détriment de la solidarité, et au détriment des grands projets et des infrastructures nécessaires à notre espace métropolitain et surtout à l'esprit qui a présidé à sa création.

En conséquence, Monsieur le Président, nous ne ferons pas de procès d'intention ; nous nous abstiendrons simplement sur cette délibération.

Madame CARLOTTI.- Monsieur le Président, merci de me donner la parole.

Désormais, notre Métropole est en place, j'allais dire : enfin ! Le débat sur les orientations budgétaires, comme le disait le rapporteur tout à l'heure, est le premier pas vers la construction de cette Métropole. Les difficultés qui ont précédé à sa mise en route, je crois que l'on a désormais tous envie ici qu'elles restent derrière nous.

Je veux dire plus précisément par-là que si nous voulons tous être à la hauteur des enjeux, nous avons intérêt à travailler ensemble, à tirer dans la même direction. Il y a ici suffisamment d'intelligence pour ça et croyez-moi, il y a aussi beaucoup de bonne volonté.

Il n'y a plus de temps à perdre pour nous tous. Nous avons pris du retard collectivement, au regard des 15 autres Métropoles qui se sont mises en place dans la discrétion, sans bruit, mais qui sont aujourd'hui d'ores et déjà au travail. Nous devons mettre les bouchées doubles. Car le seul but que nous avons à poursuivre, c'est de bâtir un territoire métropolitain sur lequel nos entreprises soient compétitives, sur lequel on crée des emplois pour nos salariés et sur lequel on fait reculer la pauvreté et la

précarité. Ce sont les objectifs qui nous animent ici, nous en tout cas. C'est pour ces raisons-là que l'Etat a apporté un soutien actif à la création de la Métropole et qu'il apportera, au total, 80 à 84 millions de bonus, 50 millions au titre du mécanisme dérogatoire de la DGF, d'ailleurs vous en faites état dans les orientations budgétaires, et entre 30 et 40 millions supplémentaires du fonds de péréquation.

Je ne vous cache pas qu'au-delà des chiffres des orientations budgétaires, j'ai feuilleté cela, c'est extrêmement compliqué, on a énormément de mal – je comprends que ce soit un peu tôt – à lire à travers ce rapport qu'elles vont être les lignes directrices de la politique que vous avez l'intention de mener. Je sais que c'est un rapport de transition, c'est un budget de transition que nous allons préparer. Au fil de nos travaux, nous aimerions y voir plus clair en ce sens.

Permettez-moi de souligner au moins deux lignes directrices que l'on a vraiment envie de voir. La première a été évoquée par Eugène Caselli, c'est le développement des transports. Je pense que sur ce point, on peut avoir un consensus. C'est la condition sine qua non pour casser le morcèlement de notre territoire, à la fois développer des transports collectifs – on sait qu'aujourd'hui, ils sont mal coordonnés, j'ai vu des gens à droite de cette hémicycle (qui n'en est pas un) dire la même chose – et améliorer les réseaux autoroutiers.

J'ai regardé de près la mission de préfiguration. Je ne sais pas si l'on va pouvoir tout appliquer mais elle nous laisse énormément de travaux de réflexion sur lesquels on peut s'appuyer. Elle nous a laissé une vraie richesse de travail. Dans cette mission de préfiguration, je vois qu'il est possible, chemin faisant, de doubler l'usage des transports collectifs d'ici 15 ans. C'est un objectif que l'on aimerait reprendre à notre compte.

La deuxième partie que j'aimerais vraiment voir dans votre budget, serait celle où l'on s'engage sur la construction de logements. C'est plus problématique, il faudra que l'on travaille davantage, mais c'est vraiment l'intérêt de nos concitoyens. Des logements accessibles pour tous, des logements proches des lieux d'activité, des logements pour nos étudiants, pour nos 74 000 étudiants de l'université Aix Marseille qui, pour la plupart, galèrent pour trouver à se loger. Là encore, je n'ai comme référence, puisqu'il n'y a rien, que la mission qui parle de la possibilité de construire 10 000 logements par an. Je n'ai pas envie que l'on fasse de l'affichage pour de l'affichage, mais regardons si l'on peut aller dans cette direction.

Nous avons certainement à voir plus clair, à travailler davantage lors du prochain budget que vous nous ferez voter le 28 avril mais je pense que l'on ira encore plus loin dans le budget 2017. Ce sont un peu les orientations que je voulais souligner aujourd'hui.

Mes chers collègues, je veux vous dire que nous avons tous ensemble la responsabilité d'écrire véritablement une nouvelle page d'histoire de notre territoire.

Je comprends chacune et chacun d'entre vous. Je comprends que cette page doit s'inscrire dans l'intérêt de chacune de vos communes que vous portez avec amour et passion, mais on peut aussi, ce n'est pas incompatible, construire cette image, construire ce territoire dans l'intérêt de tous nos concitoyens. Et là, on trouvera toujours de quoi marcher ensemble et on trouvera toujours des consensus.

(Applaudissements)

Monsieur RAVIER.- Merci Monsieur le Président.

Le rapport sur les orientations budgétaires que vous nous soumettez n'est qu'une analyse technique prospective des capacités financières de la Métropole.

Une analyse clinique, devrais-je dire, puisqu'il ne contient strictement aucun élément d'appréciation sur les données qu'il contient.

En 2016, année de transition, les projets de la Métropole se limiteront donc à la somme des projets des Conseils de Territoire, ni plus ni moins. Nous sommes en droit d'attendre qu'au minimum, vous nous exposiez les axes de développement que vous avez l'intention de privilégier dans les choix qui devront être faits, et exprimer ainsi la cohérence et la synergie que notre nouvelle institution est censée porter dans ses actions, dans la perspective d'un développement efficace de notre territoire.

Il n'en est rien et c'est un silence qui est finalement très éloquent.

Le monstre technocratique s'est avéré dès sa naissance difficile à piloter et d'une lourdeur administrative qui est un frein très inquiétant, mais prévisible, à la mise en œuvre des chantiers que la mission interministérielle de préfiguration du projet métropolitain a défini comme prioritaires et urgents.

Élaborée contre l'avis des élus locaux et dans la précipitation par un Gouvernement plus épris de dogme que d'efficacité, fruit d'obscur négociations, l'application de la loi NOTRe s'est révélée dès les premiers instants problématique.

Il n'est pas nécessaire d'être grand clerc pour prédire que les difficultés à venir seront légion et que la Métropole n'est pas la panacée universelle qui règlera tous les problèmes de notre territoire comme on a voulu, en vain, nous le faire croire.

Ce rapport d'orientations budgétaires détaille pendant 40 pages la méthode utilisée pour l'élaboration de l'état des lieux des finances métropolitaines et sur quatre pages, les différents scénarii envisagés pour leur gestion.

Si l'on résume ces scénarii par un volume de dépenses d'investissement de 600 millions d'euros par an avec ou sans FPIC (Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales) sans augmenter les impôts et en maîtrisant les dépenses de fonctionnement à 0,9%, la solvabilité de la Métropole n'est pas garantie du fait d'un autofinancement structurellement faible.

Le scénario qui permettrait de garantir cette solvabilité, sans augmenter la fiscalité, limite les dépenses d'équipement à 400 millions d'euros en soulignant la nécessaire mise en œuvre d'un plan d'économie de fonctionnement à court terme.

Nous aurions aimé, Monsieur le Président, avoir votre orientation sur ce sujet !

Pour ce qui nous concerne, il est clair qu'il est inconcevable d'augmenter encore la fiscalité, nos concitoyens sont déjà écrasés d'impôts.

Personne ne comprendrait que la création de la Métropole engendre une nouvelle augmentation qui serait tout simplement intolérable.

Ce serait également incompréhensible. En effet dans leur désir de convaincre de la pertinence de la création de cette institution, ses partisans farouches de tout bord avaient signalé comme un point positif, que les ressources fiscales par habitant sont plus importantes sur notre territoire que dans les autres Métropoles.

Par conséquent, sans augmentation de l'impôt un seul scénario peut être retenu. Celui de la baisse du volume d'investissement de 600 millions d'euros par an à 400 millions d'euros.

400 millions, c'est un peu moins que ce que les anciens EPCI ont consacré à l'investissement en 2015 qui, je le rappelle, s'élevait selon le document transmis, à 461 millions d'euros, que les crédits de paiement, je cite, « potentiellement » nécessaires pour l'exercice 2016 atteignent 572 millions d'euros et que les dotations des territoires s'élèvent à 500 M€ pour 2016.

Alors 400 millions d'euros, c'est manifestement très insuffisant.

Ce chiffre est le fruit de l'application du modèle mathématique des règles de la comptabilité publique.

C'est le montant qui permet de garantir la solvabilité de la Métropole.

Il n'a pas été fixé à partir d'une évaluation des besoins d'investissement priorités en fonction d'un projet de développement global et cohérent dont on a du mal à trouver l'esquisse dans ce rapport d'orientations budgétaires, bien mal nommé.

Bref, le seul scénario qui exclut l'augmentation de la fiscalité c'est celui de l'austérité budgétaire : diminution des dépenses de fonctionnement et des dépenses d'équipement !

Encore une fois on est bien loin des affirmations de l'État et de la mission interministérielle qui pour cette dernière, n'a pas hésité à imprimer dans l'opuscule de vulgarisation intitulé « Métropole Mode d'Emploi » je cite : « L'analyse comparative de la situation agrégée des six EPCI avec celles des huit plus grandes Communautés urbaines devenues métropoles fait ressortir que la situation financière de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence est comparable, et sur certains aspects majeurs, plus favorable que celles des grandes Communautés urbaines. La synergie induite par cette création devrait permettre de mettre à profit ces marges de manœuvre ».

De qui se moque-t-on ?

Comment financerons-nous le plan d'investissement ambitieux qu'on nous a fait miroiter pour sortir notre territoire du marasme dans lequel il a sombré ? Comment financer notamment, le chantier des transports publics, urgence parmi les urgences, et tellement prioritaire pour le développement économique, mais aussi pour le développement durable, et tout simplement pour la qualité de vie de nos concitoyens. Il a été évalué, je vous le rappelle, à 7 milliards d'euros sur 15 ans !

Les Maires hostiles à la Métropole vous agacent, mais peut-être n'avaient-ils pas tort d'exiger plus de garanties, plus de réflexion, plus de mesures pour mener à bien la construction de cette Métropole !

Voilà ce que nous aurions aimé trouver dans ce rapport sur les orientations budgétaires : vos priorités, vos éclaircissements, vos explications voire vos justifications.

Une orientation qui ne donne aucun cap, ce n'est pas très engageant.

Plus que jamais le projet métropolitain ne pourra réussir que dans la transparence et la concertation.

A ce jour, il n'en prend pas le chemin.

(Applaudissements)

Monsieur POGGIALE.- Monsieur le Président, ce premier rapport d'orientations budgétaires a ceci de particulier, c'est qu'il faudra attendre les prochaines années pour connaître les orientations de cette Métropole, à quoi et à qui elle va être utile ? Pour l'heure, on est surtout sur un difficile exercice d'équilibre financier et fiscal entre additions et redistributions des six Territoires fusionnés.

C'est un moment de vérité. Il nous permet en effet de faire la part des choses entre les annonces des bienfaits de cette Métropole et la réalité des moyens dont elle dispose.

Et la vérité c'est que, pas plus qu'une autre collectivité territoriale, qu'elle soit communale, départementale ou régionale, la Métropole n'échappe pas au cadre imposé par les Gouvernements successifs, celui d'une contraction budgétaire et fiscale signifiant un recul de plus en plus préoccupant de l'action publique pour répondre aux préoccupations des habitants, des usagers, des forces vives de nos 92 communes.

A toutes celles et tous ceux qui pensaient que la mutualisation des moyens de nos territoires permettrait de construire une métropole à moindre frais, tout en améliorant nos capacités à accélérer la réalisation de nos projets respectifs, ce rapport d'orientation que vous nous présentez répond clairement.

Tout au plus ce sera, je cite : « *Le maintien des dépenses d'équipement et le niveau de recours à l'endettement, à un niveau identique à celui observé lors du vote du budget primitif 2015 des six EPCI* ».

Monsieur LE PRESIDENT.- Ce n'est déjà pas mal !

Monsieur POGGIALE.- Oui, mais c'est peu !

Soit 400 millions d'euros d'investissements par an, sous conditions d'économies sur le fonctionnement des services, donc du service au public, et non les 600 millions d'euros espérés par les budgets primitifs votés en décembre 2015 par les EPCI dissoutes.

Non, il n'est pas possible de faire mieux avec moins. C'est évident.

Mais il n'est pas non plus possible de reporter la charge sur les populations au nom d'une harmonisation des tarifs et des fiscalités.

Et c'est une deuxième préoccupation qui saute aux yeux à la lecture de vos orientations budgétaires : si l'Etat se défait tout en imposant de plus en plus de transferts de compétences et de charges, si ce même Etat, trois mois après la création de cette Métropole en est toujours à des simulations des dotations, s'il se confirme

qu'en 2017 nous perdrons le « gain » de 52 millions d'euros de dotation d'intercommunalité calculé à partir de la dotation par habitant la plus élevée des six EPCI, qui va mettre la main à la poche demain ?

Les ménages ? Les communes ? Le service public ? Les entreprises ?

Les deux scénarii envisagés dans ce rapport ont beau se présenter, je cite : « *sans augmentation globale de la pression fiscale* », ce n'est pas exactement ce qu'on peut lire par ailleurs en page 24 du même rapport sur les prévisions de recettes fiscales.

Côté ménages : TEOM, Taxe d'habitation, Foncier bâti : recettes en hausse de 8,3%

Côté entreprises : Cotisation foncière et sur la valeur ajoutée : recettes en hausse de 5,2%

La fusion des six EPCI en Métropole n'est pas neutre et indolore. Nous constatons une nouvelle fois, qu'on continue sur la même tendance à ponctionner plus les familles que les entreprises.

D'année en année, depuis la suppression de la Taxe Professionnelle en 2011, la part des entreprises dans les recettes fiscales des EPCI est passée de plus de 65% à moins de 45%, Versement Transport compris.

C'est la part des ménages qui a fait le chemin inverse.

Nous ne partageons pas ce renversement de fiscalité supporté par les habitants de nos communes.

Nous ne le partageons d'autant moins, qu'à ce jour il n'a produit aucun renversement de tendances en matière de dynamique économique, de transition énergétique, de services publics et de créations d'emplois durables.

Cela m'amène pour conclure sur trois propositions, qui devraient, selon nous, structurer l'action budgétaire :

Premièrement, non seulement notre métropole doit exiger de l'Etat un engagement financier à hauteur du rayonnement attendu, mais elle doit aussi porter le débat d'une refonte de la fiscalité locale plus dynamique et plus équitable pour les populations

Par exemple, dans le cadre d'une réflexion de fond sur un schéma métropolitain de transports qui ne soit pas uniquement l'addition des réseaux existants, quelle sera la contribution des entreprises, du Versement Transport, dont au passage rien n'est projeté dans ce rapport sur l'harmonisation des taux ?

La Chambre de Commerce et l'Union patronale ont suffisamment déclaré leur adhésion à la Métropole pour ne pas refuser une réflexion à ce sujet qui rétablirait plus d'équité fiscale entre les ménages et le monde économique.

Deuxièmement, en matière d'harmonisation des services et des fiscalités, elle doit articuler un triple choix afin de répondre aux attentes de nos concitoyens :

- défendre l'acquis des politiques urbaines solidaires et d'accès aux biens communs comme un socle de la métropole ;

- renforcer le champ d'initiative des communes ;
- investir toute la gestion métropolitaine.

Enfin, troisième proposition : pour nous, c'est d'abord au service public, fondé sur l'efficacité économique et sociale et non sur la recherche de rentabilité, que la métropole doit confier ses missions pour garantir une égalité de traitement et un accès aux biens communs tel que l'eau.

Voilà, Monsieur le Président, quelques observations sur ce premier rapport d'orientations budgétaires.

Puisqu'il nous faut maintenant le voter, nous nous abstiendrons.

(Applaudissements)

Monsieur BRAMOULLÉ.- Monsieur le Président, je voudrais vous remercier pour ce rapport d'orientations budgétaires. Trois points positifs sont, à mon avis, à souligner.

Le premier, c'est que vous proposez dans l'orientation à venir, une sommation des budgets des anciens EPCI. C'est une chose qui n'était pas acquise à l'origine et que nous souhaitons dans cet EPCI. C'est important, ce n'est pas uniquement de la transition, c'est aussi la reconnaissance du travail qui a été fait au niveau des EPCI.

Le deuxième point qui me paraît positif dans ce rapport, c'est la lucidité des trajectoires prévisionnelles présentées. Il y a, et je ne sais pas si tous nos collègues le mesurent, une difficulté qui se présente à nous dans moins de deux exercices budgétaires, une sorte de plafond de verre sur lequel on va buter, lié aux difficultés de financement, lié au montant de l'endettement. Le rapport le dit clairement. C'est quelque chose qu'il faut souligner. C'est cela que nous serons obligés de regarder et d'essayer de résoudre dans les deux exercices à venir, sinon, on sera dans une situation financière terrible.

Le troisième point est que je considère que ce rapport permet de laisser au pacte de gouvernance financier et budgétaire prévu, le choix des solutions pour résoudre ces difficultés. Je ne partage pas les évaluations qui ont été faites tout à l'heure demandant à ce que le rapport d'aujourd'hui puisse trancher. Ce n'est pas son rôle, ce sera le rôle du pacte de gouvernance financier de décider comment on va essayer de résoudre les difficultés auxquelles on est confronté.

Cela dit, Madame la Présidente, vous me permettez de faire deux souhaits...

(Brouhaha)

Monsieur LE PRESIDENT.- Monsieur Bramoullé, ne vous inquiétez pas. Un jour où je félicitais Mme Kosciusko Morizet pour ses chaussures extraordinaires, elle m'a répondu : « Est-ce que tu veux les essayer ? ».

Monsieur BRAMOULLÉ.- Président, j'avais l'habitude de faire des compliments à la Présidente de la CPA d'Aix et comme j'étais sur ce registre, j'ai continué, excusez-moi.

Je voudrais faire deux souhaits, Monsieur le Président.

Le premier souhait qui me paraît important est qu'il est bien de réfléchir sur des trajectoires prévisionnelles, mais on ne peut pas comprendre les difficultés dans lesquelles l'on va se trouver si l'on ne réfléchit pas sur une trajectoire historique. C'est en regardant ce qui s'est passé dans les EPCI antérieurement que l'on pourra trouver la solution à nos difficultés. Or dans le rapport, on n'a pas grand-chose là-dessus. C'est une analyse prévisionnelle intéressante mais elle ne donne pas vraiment de schéma explicatif sur la situation dans laquelle on est aujourd'hui.

Le deuxième souhait que je voudrais faire dans ce rapport car il manque quelque chose par rapport à la loi, c'est que l'on puisse présenter au prochain Conseil de la Métropole un rapport complémentaire sur l'état de la dette.

Vous savez que depuis la loi NOTRe, non seulement on peut voter pour ce débat, mais il est prévu de faire dans ce rapport un état de la dette.

Vous l'avez compris, le plafond de verre sur lequel nous allons buter est celui de la dette. Nous n'avons pas dans le rapport une situation vraiment détaillée importante en ce qui concerne la dette. Je serai favorable à voter ce rapport, mais je souhaiterais Monsieur le Président, que l'on puisse avoir, pour le prochain Conseil, un rapport sur l'état de la dette qui va être le problème majeur auquel nous serons confrontés dans les exercices à venir.

Je vous remercie.

(Applaudissements)

Monsieur VIDAL.- Monsieur le Président, je crois qu'enfin, nous sommes sur le premier vrai débat de fond sur lequel on tergiverse depuis des années, entre les soi-disant « pro-Métropole » et « anti-Métropole ».

Je ne me situe ni dans un camp, ni dans un autre. Si vous avez été choisi, c'est pour la capacité que vous allez avoir, on l'espère, à résoudre cette quadrature du cercle. Il y a le discours qu'évoquait M. Caselli, que je ne fais absolument pas mien, dans lequel il considère que les stades, les ronds-points sont anecdotiques dans nos communes alors que c'est ce qui fait notre cohésion sociale, c'est ce qui fait la proximité, c'est ce qui fait que l'on a encore contact avec nos concitoyens et il faut maintenir cela. Car aujourd'hui, on le voit, les populations sont un peu déboussolées et les Maires sont encore le point d'accroche. Il existe aussi une réalité que nous n'avons toujours pas résolue, qui ne remonte pas à votre mandature, mais à 40 ou 45 ans. Ce territoire autour de la ville phare qu'est Marseille ne s'est pas construit (pour x raisons sur lesquelles nous n'allons pas revenir aujourd'hui) et a pris énormément de retard. On a évoqué le transport, l'économie etc., je n'y reviens. Il faut résoudre cette difficulté tous ensemble, mais pas une commune au détriment d'une autre. C'est là la difficulté de la quadrature du cercle que vous avez à résoudre.

Nous sommes également un territoire pauvre. On fait des comparaisons avec Lyon ou d'autres régions mais ces Métropoles n'ont pas l'endettement que nous avons, n'ont pas les retards que nous avons, ont des capacités qui leur permettent d'investir.

Un certain nombre de Maires, notamment ceux du groupe que je représente, ont dit que pour sortir de cette difficulté, il n'y avait qu'une solution : un véritable Plan Marshall de la Nation pour notre région.

En pleine campagne électorale, M. Ayrault est venu – probablement pas pour les municipales – pour défendre la Métropole, nous amener des millions et des millions, la L2 etc., je me souviens de la liste en Préfecture. Nous aimerions bien que cela se poursuive. Ce Gouvernement, qui a poursuivi d'ailleurs ce qu'a lancé M. Sarkozy, en allant encore un peu plus loin et pas d'une manière très concertée, s'était engagé et a voulu cette Métropole pour le développement économique. Nous ne pourrions lancer le développement économique qui pourra développer notre territoire que si nous avons des apports extérieurs. Car comme l'a dit très justement M. Bramoullé, dans deux ans, nous sommes en faillite, avec 500 millions de dette etc.

Il faut impérativement Monsieur le Président, que vous regardiez au niveau du Gouvernement. Il ne faut pas que nous n'ayons que les 60 ou 80 millions car ça va faire « bricole »... Je crois que Mme Vassal parlait de 300 millions simplement pour les transports !

Aujourd'hui, nous sommes vraiment dans le fond du débat. Construisons cette Métropole, pas au détriment de nos communes, de nos concitoyens ou des stades pour nos enfants, en fonction de nos habitants et dans l'intérêt général, mais s'il n'y a pas une aide exceptionnelle de l'Etat – et je vous demanderai de plaider cela auprès de l'ensemble des Gouvernements quels qu'ils soient – je ne pense pas que nous puissions avoir un vrai débouché économique sur cette Métropole. Nous en avons besoin. Je pense que sur ce point, vous pouvez rassembler largement, il y a un vrai plan Marshall pour notre territoire si on veut le développer.

Monsieur LE PRESIDENT.- Mes chers amis, je voudrais dire à M. Caselli, Mme la Ministre Carlotti, M. Ravier, M. Poggiale, M. Bramoullé, M. Vidal que je suis très attentif tout comme nos experts financiers, nombreux dans cette Assemblée. La situation est très difficile.

Puisque nous avons demain la visite du nouveau Ministre de l'Aménagement et du Territoire, nous serons là pour attirer son attention sur le fait de nous avoir engagés dans cette responsabilité, sans jamais prévoir les sommes nécessaires. Nous avons supporté tout cela. Nous avons, après la loi MAPAM, apporté quelques modifications qui pouvaient satisfaire les Maires à l'intérieur de la loi NOTRe, mais il est clair que beaucoup d'entre vous restent hostiles à la manière dont le Gouvernement a pris cette décision trop grande, trop forte ; nous l'avons dit sans arrêt.

Qu'avons-nous fait dans la loi NOTRe ? Nous avons essayé d'apporter quelques améliorations à la loi MAPAM. Ces améliorations existent. Elles sont mêmes dérogatoires par rapport aux 15 autres Métropoles qui existent dans notre pays. Cependant il va falloir que nous procédions à tout cela.

J'ai bien noté tout ce qui a été dit. J'avais pris quelques engagements en vous visitant sur les attributions de compensation, sur la dotation de solidarité qui ne va pas bouger dans les deux ans à venir, ceci pour garantir les travaux que les Maires engagent.

Cependant il nous faut un élan supplémentaire si vous voulons justement attirer des entreprises, des ateliers, créer des emplois, faire reculer le chômage et sauver nos entreprises en difficultés.

Je voudrais dire à Jean Montagnac, à Roland Blum, à Gérard Bramoullé qui se sont préoccupés de cette affaire-là en qualité de spécialistes, que bien entendu, nous serons attentifs à leurs suggestions et à leurs propositions.

Pour ce budget 2016, nous sommes sur les orientations budgétaires, nous voterons le budget dans quelques semaines. C'est à n'en pas douter, Jean Montagnac l'a dit excellemment, un budget de transition mais c'est aussi, vous l'avez relevé, un budget de continuité des projets engagés dans les territoires. Nous allons être très attentifs à cela. C'est un budget de responsabilité, une maîtrise des dépenses, une maîtrise de la fiscalité et pas d'augmentation d'impôt Monsieur Poggiale. Voilà ce que nous voulons prévoir dans le budget que l'on pourra présenter dans quelques semaines. Le projet lui-même, le contenu sur lequel vous attirez les uns et les autres notre attention et je dois dire que je prends en compte tout ce que vous dites car cela me paraît important, viendra dans le cadre de nos réflexions et surtout de nos marges de manœuvre et de la dynamique métropolitaine que nous pourrons mettre en marche.

Aujourd'hui, c'est une photographie très forte. Certains Présidents de Territoire avaient prévu beaucoup de choses mais dans un cadre raisonnable, d'autres en avait prévu beaucoup. Nous n'arriverons pas, malgré toute la bonne volonté de faire plaisir à tous les Présidents de Territoire, à réaliser tout ce qui est prévu, mais nous allons le faire ensemble. Nous allons voir où sont dans chacun des territoires les priorités de manière à pouvoir avancer.

Quant au Gouvernement de la République, oui, il m'arrive de rencontrer le Premier Ministre et les Ministres compétents. Dans la situation où ils sont, sans vouloir polémiquer, dans les difficultés qu'ils traversent, c'est très difficile. Quand je vais à Matignon, je représente la Haute Assemblée une fois par mois quand le Premier Ministre, le Ministre de l'Intérieur et des Affaires Etrangères font le point de la situation sur l'état d'urgence, le terrorisme, sur les grands événements et notamment les grands rassemblements populaires que nous allons avoir avec l'Euro de Football 2016. Quand la réunion est finie, c'est difficile d'aller dire au Premier Ministre : « Et la Métropole ? ». Premièrement parce qu'ils s'en vont prématurément et deuxièmement parce que je n'y arrive pas.

Il faudra pourtant que nous insistions tous beaucoup au travers des démarches que je pourrai faire, notamment les Parlementaires, Mme la Ministre Carlotti, puisque globalement, il y a quand même un consensus. Cela a été difficile d'arriver à cette Métropole. Il y a des positions divergentes, il y a peut-être la vocation de faire d'autres Métropoles. Nous verrons si tout cela est possible.

D'ici là, essayons de trouver une photographie, une radioscopie de nos finances qui soit honnête, sincère et profitable. Voilà quelles sont mes indications. J'adresse mes remerciements à M. Montagnac, M. Blum et M. Bramoullé qui vont beaucoup travailler avec la Commission que nous avons élue un peu plus tôt dans cette matinée pour préparer le budget que nous voterons dans quelques semaines.

Il y a eu un bug informatique ce matin, ce n'est pas normal qu'il y ait eu autant d'abstentions puisque l'on me signale des personnalités qui seraient absentes alors qu'elles sont présentes. C'est fait, mais puisque maintenant la loi exige de faire un vote, je vais vous demander de le faire à main levée.

Que ceux qui sont d'avis d'approuver les orientations budgétaires veuillent bien le manifester en levant la main. Y a-t-il des avis contraire ? Des abstentions ?

Le rapport est adopté.

Vote contre de Mmes D'Angio, Duguet, Lelouis, Marti, Mustachia, Ribière et Trani
et de MM. Barat, Baumann, Beauval, Besnainou, Catanéo, Lamy, Maggio, Maunier, Maury et Ravier

Abstentions de Mmes Fernandez-Pedinielli et Isidore
et de MM. Cambessédès, Charroux, Illac, Jullien, Mei, Mesnard, Mingaud, Molino, Pellicani, Pin, Poggiale, Salazar-Martin

Abstentions de Mmes Carlotti, Djambaé, Furace, Lenfant, Levy-Mozziconacci, Masse, Michel, Morbelli, Pigamo et Prisco
et de MM. Caselli, Cazzola, Ciot, Gachon, Hovsepian, Masse, Mennucci, Mondoloni, Pavinelli, Ruzé, Scotto, Vigouroux

19. HN 019-07/04/16 CM - Rapport annuel sur la situation en matière de Développement Durable

Monsieur MONTAGNAC.- Monsieur le Président, ce rapport et le suivant sont simplement des rapports sans vote. Ce sont des rapports de fin d'année. Il s'agit là d'un rapport sur la situation en matière de développement durable.

C'est un texte que nous sommes obligés de soumettre pour information. C'est un retour des anciens EPCI de l'édition 2015. Les indicateurs disponibles sont ceux de 2015 pour les cinq ex EPCI (Aix, Marseille, Salon, Aubagne et Martigues) et de 2014 pour l'ancien SAN Ouest.

Je vous fais grâce de la lecture de ce rapport qui comporte quelques centaines de pages. Il est soumis pour information.

Monsieur LE PRESIDENT.- Il est pris acte de ce rapport.

Le Conseil prend acte du rapport.

20. HN 020-07/04/16 CM - Rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes - Année 2015

Monsieur MONTAGNAC.- C'est la même chose pour le rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes pour l'année 2015. Je ne sais pas si c'est l'égalité totale, mais en tout cas, messieurs, merci de l'adopter.

Madame DJAMBAE.- Monsieur le Président, mes chers collègues,

Notre Métropole Aix-Marseille-Provence dispose d'atouts considérables : patrimoine naturel et historique exceptionnels, pôle universitaire et chercheurs de premier niveau, un tissu économique et un réseau associatif très dense. Malgré ce potentiel, l'état des lieux n'est guère satisfaisant et les rapports qui nous ont été soumis appellent quelques réflexions.

En ce qui concerne la lutte contre le changement climatique, notre métropole est toujours dans le peloton de queue avec des pointes graves en termes de pollution. Loin de donner l'exemple, Marseille accuse une pollution atmosphérique supérieure à la moyenne nationale, tant en monoxyde de carbone qu'en dioxyde d'azote et en particules fines. Les tentatives d'avancées concernant les activités polluantes (transports, chauffage...) sont insignifiantes en regard des dangers que représente cette pollution pour la santé de nos concitoyens.

Concernant la préservation de la biodiversité et la protection des milieux certains aspects sont alarmants. Ainsi pour la pollution de l'eau nous relevons deux exemples inacceptables :

Tout d'abord les eaux souterraines de Marseille : la concentration d'arsenic, de mercure et de nitrate y est supérieure à la moyenne nationale. Ensuite dans les eaux littorales, l'émissaire de Cortiou rejette toujours les eaux polluées de Marseille et des communes environnantes au cœur du Parc National des Calanques, en un fleuve d'eau saumâtre et nauséabonde.

Les Ecologistes, comme d'ailleurs l'ensemble des citoyens de nos communes attendent aussi que notre collectivité intervienne pour demander avec eux le retrait de l'arrêté préfectoral autorisant la société ALTEO de Gardanne à rejeter ses boues rouges et autres effluents pour ce même Parc National des Calanques qui est, rappelons-le, le premier Parc National Périurbain d'Europe.

S'agissant des milieux terrestres, le moins qu'on puisse dire, c'est que nous ne sommes pas brillants non plus : jardins fermés, arbres abattus, bétonisation, là encore nos concitoyens ont beaucoup à dire et ils ne s'en privent pas.

Rendons-nous à l'évidence : le développement durable suppose de faire preuve d'un peu d'imagination et, à défaut, ne craignons pas de nous inspirer des villes qui osent en faire preuve car la population s'urbanise de plus en plus et la ville a de nouveaux rôles à jouer.

L'épanouissement de tous, passe par une cohésion sociale et une solidarité entre territoires et entre générations. A la lecture des 270 pages fournies par les six EPCI, la politique conduite dans le cadre des SCoT (Schémas de Cohérence Territoriale) met aussi en lumière le niveau d'inégalité atteint par le développement dans notre Métropole. La qualité de vie à Aix par exemple n'a rien à voir avec celle des quartiers Nord de Marseille.

Les termes de cohésion sociale et de solidarité feraient d'ailleurs sourire si on ne connaissait pas l'état dramatique de ce que le premier ministre lui-même avait qualifié d'apartheid, surtout dans notre Métropole. Car rien n'a été fait pour véritablement favoriser la mixité sociale.

Bien au contraire, la fracture économique, sociale, (rappelons que 25% des Marseillais vivent sous le seuil de pauvreté), mais aussi culturelle ou concernant la santé qui divise notre société, loin de se résorber s'accroît. Cette fracture a une répartition géographique et correspond à de véritables ghettos. Hors de l'école, nos jeunes y sont toujours livrés à eux-mêmes ; mais rassurez-vous, Monsieur le Président, ils ne votent pas...

Au-delà de ce Conseil, il faudrait que les Maires des principales agglomérations de l'aire métropolitaine aient une vision globale et dialoguent dans un esprit d'intérêt général et non de défense de petits intérêts locaux, parfois à la lisière du repli identitaire.

C'est pour toutes ces raisons que nous défendons l'idée d'une éco-métropole. En effet, celle-ci est un espace territorial adéquat pour mener à bien la transition écologique sur l'un des territoires les plus pollués d'Europe, les plus en déclin économiquement et les plus fracturés socialement.

Dans cet esprit, voici quelques-unes de nos propositions.

La lutte contre le changement climatique et la préservation de la biodiversité passent par la conversion de notre tissu industriel en pôles d'innovation basés sur les nouvelles filières vertes liées aux centres de recherches universitaires (ex. création d'un pôle de chimie verte sur l'Etang de Berre pour anticiper l'après-pétrole)

Par ailleurs, nous devons favoriser le développement de filières d'énergies renouvelables et de rénovation thermique permettant de répondre à la précarité énergétique sur l'aire métropolitaine en s'appuyant sur une Agence locale de l'Energie métropolitaine ;

De même, il est indispensable de soutenir une économie socialement et économiquement innovante qui valorise les savoir-faire traditionnels, en relocalisant la production (à l'exemple de reprise en coopérative des Fralib) et en favorisant les circuits courts entre producteurs et consommateurs (Amap, épiceries solidaires...) en maintenant des terres agricoles.

Par rapport aux échanges internationaux, il nous faut orienter l'activité portuaire vers des filières commerciales Nord/Sud dans des démarches de commerce équitable.

En ce qui concerne la cohésion sociale, la solidarité et l'épanouissement de tous, nous devons lutter contre les discriminations, les politiques ségrégationnistes fracturant l'aire métropolitaine en expérimentant de nouvelles politiques de solidarité urbaine.

Pour cela, il nous faut d'une part permettre la création et l'essaimage culturel sur tout le périmètre métropolitain, en développant l'éco-tourisme, le tourisme vert, d'autre part rationaliser les équipements collectifs en permettant à tous les citoyens de la Métropole d'avoir accès à des équipements sportifs et culturels près de chez eux.

Monsieur le Président, c'est à l'aune de ce qui sera fait que vous serez jugé.
Merci.

Monsieur LE PRESIDENT.- Ma chère collègue, on est loin de l'égalité entre homme et femme dans votre discours. Vous faites un discours sur l'écologie.

Madame DJAMBAE.- Mon intervention concernait le rapport n°19.

Monsieur LE PRESIDENT.- On vous a écouté et maintenant on vous répond. Sur tous les sujets que vous évoquez, il y a de quoi vous répondre.

A quelques pas d'ici, vous avez la station d'épuration des eaux usées dont un Maire qui est ici a été en grand fonctionnaire. C'est la meilleure station de traitement des eaux usées de toute l'Europe.

Je vous invite à aller visiter la place Sadi Carnot et la cathédrale souterraine qui s'y trouve. Je vous invite à aller voir tous les efforts que M. Teissier a faits pendant 10 ans pour obtenir le Parc National des Calanques. On vous y mène même en bateau si vous le souhaitez. Quand vous aurez pris connaissance de tout cela, vous aurez des propos sans doute un peu plus édulcorés sur cela.

Nous prenons acte de ce rapport.

Le Conseil prend acte du rapport.

21. HN 021-07/04/16 CM - Règlement budgétaire et financier

Monsieur BLUM.- Mes chers collègues, selon le Code Général des Collectivités Territoriales, avant le vote de la première délibération budgétaire qui suit son renouvellement, le Conseil de la Métropole établit son règlement budgétaire et financier.

Le règlement budgétaire et financier de la Métropole précise les modalités de gestion des autorisations de programme, des autorisations d'engagement et des crédits de paiement y afférent et notamment les règles relatives à la caducité et à l'annulation des autorisations de programme et des autorisations d'engagement. Il précise également les modalités d'information du Conseil de la Métropole sur la gestion des engagements pluriannuels ou au cours de l'exercice.

Le Président de la Métropole rend compte des décisions prises au titre du dernier exercice en matière de réalisation et de gestion des emprunts, ainsi qu'en matière de réalisation des lignes de trésorerie à l'occasion du compte administratif.

Le Président informe l'Assemblée délibérante des virements de crédit de paiement entre chapitres. Il présente un bilan de la gestion pluriannuelle et précise notamment le taux de couverture des autorisations de programme et d'engagement et de l'état relatif à la situation des autorisations de programme et d'engagement.

Entendu de manière plus large, le RBF inclut notamment les conditions d'emploi et de justification des subventions, des fonds de concours et du recours à la Commission d'indemnisation des préjudices commerciaux.

Le document qui vous est présenté, mes chers collègues, a fait l'objet d'une concertation entre les administrations des territoires afin de parvenir à une rédaction la plus partagée possible. Je vous remercie.

Monsieur BRAMOULLÉ.- Monsieur le Président, ce règlement est extrêmement important car il va gérer notre façon de fonctionner dans les années à venir. Je crois qu'il y a un aspect pédagogique extrêmement important dans ce rapport qui va permettre à des gens qui ne sont pas spécialistes de comprendre beaucoup de termes nouveaux très importants. C'est très positif.

Nous avons quand même une crainte concernant ce fonctionnement. Vous l'avez vu, vous l'avez évoqué ce matin à la réunion du Bureau. Nous avons besoin, dans un Conseil où il y a tant de monde, de s'appuyer sur une administration. Mais il ne faudrait pas que cette administration soit décisionnelle. Or, dans les règlements, il peut y

avoir – et vous savez que le diable se niche dans les détails – des détails sur lesquels nous souhaiterions qu'il y ait des modifications dans le cadre du pacte de gouvernance financier et fiscal.

Je voudrais souligner les trois points qui nous paraissent importants.

Le premier est que le vote du budget puisse, à terme, être voté non par nature mais par fonction. Pourquoi ? Parce que le vote par nature est un vote très technocratique. Si nous voulons avoir une analyse politique importante, il vaut mieux présenter les budgets en termes fonctionnels. Je sais bien que vous avez prévu dans le règlement qu'il y ait une présentation fonctionnelle, mais ce n'est pas suffisant. Le vote par fonction est vraiment plus intéressant. Je comprends qu'aujourd'hui nous soyons obligés d'avancer vite, mais dans le futur, il faudrait revenir là-dessus.

La deuxième chose qui m'apparaît bizarre dans ce règlement, ce sont les types d'autorisations de programme que Roland Blum a présentés. Je ne comprends pas les autorisations de programme de gestion. C'est quelque chose qui renforce encore le despotisme du Bureau. C'est quelque chose de particulier. Je trouve que nous pourrions nous passer de ces autorisations de programme de gestion. Nous avons des autorisations de projet qui sont extrêmement importantes et significatives.

Le troisième point, et je m'adresse à M. Gondard puisque je pense que c'est lui qui a rédigé ce règlement, est le point concernant le vote des subventions qui est positionné au niveau de la Métropole. Autant je comprends que le niveau de la Métropole vote une enveloppe globale, en revanche, pas du tout ce qui est précisé dans le règlement à savoir que les subventions soient individualisées au niveau de la Métropole. Nous pouvons comprendre qu'il y ait un vote sur une enveloppe globale des subventions mais il ne faut pas retirer aux Présidents de Territoire, leurs rôles d'ordonnateurs. Or ce qui est proposé dans le règlement, c'est de retirer aux Présidents de Territoire leurs rôles d'ordonnateur sur des subventions qui correspondent à des compétences attribuées aux Territoires.

Je pense que sur ces trois points, nous avons des possibilités d'évolution. J'espère que nous pourrions le faire dans le cadre de la discussion sur le pacte. Je vous remercie.

Monsieur LE PRESIDENT.- Merci Monsieur Bramoullé, M. Blum va vous répondre.

Monsieur BLUM.- Je crois que nous arriverons à trouver un accord sur ce sujet, notamment avec M. Bramoullé sur tout ce qu'il vient de nous indiquer.

Il va y avoir un pacte financier et fiscal. Je crois que le pacte financier et fiscal, également pacte de gouvernance, est un élément extrêmement important qui va nous réunir et nous permettre de déterminer les réponses à ce type de question. Je peux rassurer M. Bramoullé. Je peux également ajouter, en ce qui concerne le dernier point qu'il a évoqué au sujet des subventions, point qui avait été également soulevé par Mme Joissains, que nous avons un problème en ce qui concerne le vote des subventions. C'est un problème légal. Nous sommes obligés, vous le comprendrez très bien et je ne ferai pas l'injure à M. Bramoullé d'imaginer qu'il puisse penser le contraire,

de respecter cette loi. Tout en respectant la loi, nous pouvons le rassurer et vous rassurer tous, en particulier les Présidents des Conseils de Territoire sur ce sujet.

Je me permets de le lire car cela mérite d'être très précis dans ma réponse dans le domaine des subventions qui sont suivant la crainte de Mme Joissains et de M. Bramoullé notamment, de voir ces subventions exclues du vote du Conseil de Territoire.

Nous devons appliquer l'article L. 5217.10.3 du Code Général des Collectivités Territoriales selon lequel : *l'attribution de subvention donne lieu à une délibération distincte du vote du budget. Cet acte d'autorisation reste réservé au seul Conseil de la Métropole. La conclusion des conventions d'objectif et de moyens peut être déléguée au Bureau du Conseil de la Métropole sous réserve que l'attribution précédemment mentionnée ait été votée préalablement par le Conseil de la Métropole. Cependant les Territoires restent maîtres des propositions d'inscription au budget des subventions qu'ils comptent soumettre à l'Assemblée délibérante métropolitaine.*

La procédure serait et sera la suivante :

- délibération formant vœu du Conseil de Territoire en faveur de l'attribution d'une subvention. C'est donc le Conseil de Territoire qui en a l'initiative.
- délibération par le Conseil de la Métropole de l'attribution de la subvention. C'est là où a lieu le vote.
- et enfin, insertion dans l'état spécial du Territoire sous le compte 65-74 de la subvention considérée.

Les Territoires ont ainsi l'occasion de présenter deux fois au vote de leurs Conseils l'attribution d'une subvention. Vous serez garantis. Bien entendu, c'est long. Mais on ne peut pas non plus échapper à l'application de la loi. Je pense qu'en agissant ainsi, nous respectons la loi et en même temps, nous respectons la volonté des Présidents de Conseils de Territoire de prendre et de garder l'initiative des subventions.

Monsieur FABRE-AUBRESPY.- Je voudrais juste, pour commencer approuver ce qu'a dit Roland Blum et le remercier d'ailleurs. Comme l'a dit Gérard Bramoullé, c'est un document important de 54 pages et nous avons une note de synthèse extrêmement brève. Néanmoins, son rapport oral a permis de compléter. Ce qu'il vient de dire est écrit page 43, il me semble : *préalablement à leur adoption, les subventions seront soumises aux Conseils de Territoire.*

J'ai juste deux observations techniques, mais il s'agit d'un document technique, tout d'abord pour signaler que le fameux décret du 29 décembre 1962 n'existe plus. Il y a maintenant un décret sur la gestion budgétaire et comptable publique du 7 novembre 2012. Il apparaît plusieurs fois dans les délibérations. Je suggère d'avoir le bon décret, ce sera mieux pour le règlement et pour ceux qui le regarderont.

Il y a une disposition sur laquelle je m'interroge mais il doit y avoir des spécialistes, au paragraphe 7.2.3 qui indique que l'on fait un certain nombre d'obligations aux partenaires bancaires et financiers de la Métropole.

Je ne suis pas sûr qu'on puisse l'écrire dans ce règlement. Autant, on peut demander lorsqu'on se tourne vers les établissements bancaires et les uns et les autres

qui se trouvent à la tête des EPCI l'ont fait. En revanche, je ne crois pas que l'on puisse écrire dans un règlement financier que l'on impose des obligations aux établissements bancaires et financiers.

Monsieur LE PRESIDENT.- Si les décrets ont changé, bien entendu, on les appliquera. Dans mon esprit, les Présidents des Conseils de Territoire, avec leurs élus décideront d'un certain nombre de choses. S'il faut les avaliser ici, c'est ce que l'on fera. Le travail qui doit être fait avec les Présidents des Conseils de Territoire sera fait avec la plus grande rigueur. Ce n'est pas le Président de la Métropole qui va régler telle ou telle subvention du Conseil de Territoire. Ce que vous présenterez, nous l'approuverons ici, bien entendu. C'est en tout cas ma théorie personnelle que je voudrais voir mise en marche pour que nous n'ayons pas de difficulté.

Je mets aux voix le rapport n°21. Que ceux qui sont d'avis d'approuver veuillent bien le manifester en levant la main. Y a-t-il des avis contraire ? Des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

22. HN 022-07/04/16 CM - M57 – Etat des méthodes comptables - Principes d'amortissement des immobilisations – Budget Principal

Monsieur BLUM.- La fusion des budgets principaux impose de concentrer le patrimoine de la Métropole sous un même inventaire. Les amortissements pratiqués par les EPCI fusionnés, reposaient sur des durées disparates qu'il convient d'harmoniser en application du principe de permanence des méthodes. L'état des méthodes vise donc à proposer à l'Assemblée délibérante une harmonisation de la durée des amortissements pour les nouveaux biens entrant dans le patrimoine métropolitain. Les biens initialement acquis par les EPCI demeurent amortis selon les durées arrêtées par chacun d'entre eux. Les durées ont été fixées en fonction de la masse observée des transactions comptables et par unification des durées, chaque fois qu'un rapprochement était possible.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix le rapport n°22. Que ceux qui sont d'avis d'approuver veuillent bien le manifester en levant la main.

Je m'excuse de faire cela mais nous avons eu un bug sur les votes électroniques, il vaut mieux continuer à voter à main levée.

Y a-t-il des avis contraire ? Des abstentions ?

Le rapport est adopté l'unanimité.

23. HN 023-07/04/16 CM - Information du Conseil de la Métropole sur le montant total des dotations de gestion des territoires

Monsieur BLUM.- Le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit une procédure de concertation sur le montant des dotations de gestion des Conseils de Territoire. Les Conseils de Territoire adoptent ensuite leurs états spéciaux sur la base de la dotation de gestion notifiée par le Président du Conseil de la Métropole aux

Présidents des Conseils de Territoire par courrier en date du 29 mars 2016. La dotation de gestion se décompose en une dotation de fonctionnement et une dotation d'investissement. L'état spécial, ainsi adopté, est soumis au Conseil de la Métropole en même temps que le projet de budget de la Métropole. Dans le cadre de la préparation budgétaire du premier exercice métropolitain pour 2016, les différentes phases du dialogue prévues par les textes ont été conduites dans un cadre temporel plus contraint que celui qui prévaudra pour les exercices à venir. Vous en avez bien sûr compris les raisons.

La date butoir d'adoption du budget par le Conseil de la Métropole est en effet fixée au 30 avril 2016 pour le premier exercice. A titre transitoire, les dotations de gestion provisoire sont établies en fonction des charges inhérentes aux compétences déléguées. Les dotations de gestion seront corrigées le cas échéant après l'adoption du pacte de gouvernance financier et fiscal établi dans les conditions prévues à l'article 52-18-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le montant de la dotation de gestion a été arrêté en concertation étroite avec l'administration de tous les Territoires. Il reflète au plus près d'une part les charges afférentes aux compétences déléguées pour la dotation de fonctionnement et d'autre part, les dépenses d'investissement des projets et opérations pour les dotations d'investissement.

Le montant total des crédits que le Président du Conseil de la Métropole se propose d'inscrire au titre des dotations de gestion des territoires au budget de la Métropole pour l'exercice 2016 est de 684 697 844 euros, se décomposant en 183 341 835 euros pour les dotations de fonctionnement et 501 356 009 euros pour les dotations d'investissement.

Les dotations de gestion ne constituent pas la totalité des ressources des Territoires, ces derniers conservent les recettes des services publics et les subventions affectées. Je vous remercie.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix le rapport n°21. Que ceux qui sont d'avis d'approuver veuillent bien le manifester en levant la main.

Y a-t-il des avis contraire ? Des abstentions ?

Le rapport est adopté.

Abstentions de Mmes D'Angio, Duguet, Lelouis, Marti, Mustachia, Ribière et Trani
et de MM. Barat, Baumann, Beauval, Besnaïnou, Catanéo, Lamy, Maggio, Maunier, Maury et Ravier

24. HN 024-07/04/16 CM - Constitution de la Commission d'Indemnisation amiable de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence pour des préjudices commerciaux subis par les professionnels riverains d'opérations d'aménagement sous maîtrise d'ouvrage de la Métropole

Monsieur LE PRESIDENT.- Cette Commission est une instance consultative, indépendante et souveraine de 10 membres avec voix délibérative.

Il y a un magistrat de la juridiction administrative, pour la Métropole, deux Vice-présidents qui sont Conseillers métropolitains ainsi que sept membres permanents : deux Conseillers métropolitains, le Préfet, le Receveur des finances de la Métropole, le Président de l'Ordre régional des Experts comptables, le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Marseille Provence, le Président de la Chambre de Métiers et de l'artisanat. Ils peuvent s'adjoindre des membres consultatifs.

Il est suggéré et proposé M. Gérard Gazay, Mme Solange Biaggi en qualité de Vice-Présidents et M. Jean-Christophe Grossi et Mme Dominique Vlasto.

Que ceux qui sont d'avis d'approuver veuillent bien le manifester en levant la main. Y a-t-il des avis contraire ? Des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

25. HN 025-07/04/16 CM - Attribution d'avances sur subventions aux associations au titre de l'exercice 2016 – Territoire de Cornillon-Confoux, Fos-sur-Mer, Grans, Istres, Miramas, Port-Saint-Louis-du-Rhône - Approbation d'une convention de mise en œuvre d'avances entre la Métropole d'Aix-Marseille-Provence et les associations au titre de l'exercice 2016

Monsieur LE PRESIDENT.- Monsieur Fabre-Aubrespy souhaite prendre la parole.

Monsieur FABRE-AUBRESPY.- Monsieur le Président, je voudrais juste peut-être alléger nos débats. Il me semble que nous n'avons pas à délibérer des rapports n°25, 26, 27, 29, 30, 31, 32, 33 et 34 car lors de notre premier Conseil, le 17 mars, vous avez fait voter des délégations aux Conseils de Territoire. J'ai eu l'occasion de m'exprimer, mais puisque vous les avez considérées comme adoptées, les matières qui relèvent des délibérations que je viens de citer sont déléguées aux Conseils de Territoire. C'est aux Conseils de Territoire qu'il appartient de faire les avances en matière de subvention, de distribuer les subventions. C'est très important. Si on ne veut pas que notre Conseil de Métropole soit envahi, si on veut, comme vous l'avez souhaité, que les Conseils de Territoire conservent le maximum des compétences, respectons cette répartition des tâches et laissons faire les Conseils de Territoire sur ce qui leur appartient de décider.

Monsieur LE PRESIDENT.- Monsieur Fabre-Aubrespy, qui peut le plus, peut le moins. Si cela revient aux Conseils de Territoire, il n'y a pas de problème, mais par précaution, et pour éviter quelques tentations avec le tribunal administratif, je préfère que l'on vote.

Je mets aux voix ce rapport. Que ceux qui sont d'avis d'approuver veuillent bien le manifester en levant la main. Y a-t-il des avis contraire ? Des abstentions ?

Le rapport est adopté.

Abstentions de Mmes D'Angio, Duguet, Lelouis, Marti, Mustachia, Ribière et Trani

et de MM. Barat, Baumann, Beauval, Besnainou, Catanéo, Lamy, Maggio, Maunier, Maury et Ravier

- 26. HN 026-07/04/16 CM - Attribution d'avances sur subventions aux associations au titre de l'exercice 2016 – Territoire de Cornillon-Confoux, Fos-sur-Mer, Grans, Istres, Miramas, Port-Saint-Louis-du-Rhône**

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix ce rapport.

Le rapport est adopté.

Abstentions de Mmes D'Angio, Duguet, Lelouis, Marti, Mustachia, Ribière et Trani
et de MM. Barat, Baumann, Beauval, Besnainou, Catanéo, Lamy, Maggio, Maunier, Maury et Ravier

- 27. HN 027-07/04/16 CM - Versement au Groupement d'Intérêt Public GIP Mission Locale Aubagne – Bassin de l'Huveaune d'avance sur la subvention de fonctionnement 2016**

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix ce rapport.

Le rapport est adopté.

Abstentions de Mmes D'Angio, Duguet, Lelouis, Marti, Mustachia, Ribière et Trani
et de MM. Barat, Baumann, Beauval, Besnainou, Catanéo, Lamy, Maggio, Maunier, Maury et Ravier

- 28. HN 028-07/04/16 CM - Versement au Centre d'Etudes Techniques Agricoles du Pays d'Aubagne et de l'Etoile CETA d'avance sur la subvention de fonctionnement 2016**

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix ce rapport.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

- 29. HN 029-07/04/16 CM - Versement aux PLIE d'avances sur la subvention de fonctionnement 2016**

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix ce rapport.

Le rapport est adopté.

Abstentions de Mmes D'Angio, Duguet, Lelouis, Marti, Mustachia, Ribière et Trani
et de MM. Barat, Baumann, Beauval, Besnainou, Catanéo, Lamy, Maggio, Maunier, Maury et Ravier

30. HN 030-07/04/16 CM - Attribution d'une subvention pour l'année 2016 à l'association "Ciotat Emploi Initiatives" gestionnaire du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi MPM Est

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix ce rapport.

Le rapport est adopté.

Abstentions de Mmes D'Angio, Duguet, Lelouis, Marti, Mustachia, Ribière et Trani
et de MM. Barat, Baumann, Beauval, Besnainou, Catanéo, Lamy, Maggio, Maunier, Maury et Ravier

31. HN 031-07/04/16 CM - Attribution d'une subvention pour l'année 2016 à l'association "Emergence(s) Compétences Projets" pour la mise en œuvre du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi MPM Centre

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix ce rapport.

Le rapport est adopté.

Abstentions de Mmes D'Angio, Duguet, Lelouis, Marti, Mustachia, Ribière et Trani
et de MM. Barat, Baumann, Beauval, Besnainou, Catanéo, Lamy, Maggio, Maunier, Maury et Ravier

32. HN 032-07/04/16 CM - Attribution d'une subvention pour l'année 2016 à l'association du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi MPM Ouest

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix ce rapport.

Le rapport est adopté.

Abstentions de Mmes D'Angio, Duguet, Lelouis, Marti, Mustachia, Ribière et Trani
et de MM. Barat, Baumann, Beauval, Besnainou, Catanéo, Lamy, Maggio, Maunier, Maury et Ravier

33. HN 033-07/04/16 CM - Programme Opérationnel FSE 2014 - 2020 - Enveloppe FSE PLIE Axe 3.9.1 - Avenants aux conventions - Attribution des avances FSE

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix ce rapport.

Le rapport est adopté.

Abstentions de Mmes D'Angio, Duguet, Lelouis, Marti, Mustachia, Ribière et Trani
et de MM. Barat, Baumann, Beauval, Besnainou, Catanéo, Lamy, Maggio, Maunier, Maury et Ravier

34. **HN 034-07/04/16 CM - Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association « Pôle métropolitain de l'entrepreneuriat » pour la mission de préfiguration du pôle de création d'entreprises de la Cabucelle et approbation d'une convention**

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix ce rapport.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

35. **HN 035-07/04/16 CM - Attribution d'une subvention à l'association Histoire d'Entreprises**

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix ce rapport.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

36. **HN 036-07/04/16 CM - Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association TEAM Henri-Fabre - anciennement dénommée Association Inovsys**

Monsieur PELLENC.- Il ne s'agit pas du tout de s'opposer à ce dossier, au contraire puisque c'est un dossier que j'ai porté dans ma précédente fonction de Vice-président de la Communauté du Pays d'Aix chargé du développement économique. Tout simplement, je pense qu'il faut prendre une précaution sur ce dossier. Ceci étant, cela mérite quelques explications.

Depuis de nombreuses années, la Communauté du Pays d'Aix a soutenu l'association Inovsys qui était sur son territoire, par le biais de nombreuses subventions qui ont fait l'objet de travaux, notamment à l'Ecole Nationale Supérieure des Arts et Métiers d'Aix en Provence.

En parallèle, lorsqu'est arrivé Henri Fabre, s'est créée une société SAS privée qui s'appelle également Inovsys. A mes yeux, il y a un conflit d'intérêt. Je l'avais évoqué à l'occasion du comité de pilotage d'Henri Fabre avec M. le Préfet qui était à l'époque Michel Cadot, lequel avait dit qu'il fallait lever toute ambiguïté de façon qu'il n'y ait pas de conflit d'intérêt puisqu'il y avait Inovsys association et Inovsys SAS. Ma demande est tout à fait simple. Il est évoqué dans le rapport qu'il doit y avoir une négociation et une convention entre l'association nouvelle qui a été créée qui s'appelle Team Henri Fabre et Inovsys SAS. Il faut qu'avant de distribuer la subvention, vous puissiez avoir la certitude qu'il n'y a pas de conflit d'intérêt majeur.

Monsieur LE PRESIDENT.- Monsieur Pellenc, bien entendu, on retire le rapport.

Monsieur PELLENC.- Non, il n'est pas utile de le retirer car je pense qu'il est précieux d'aller vite. Néanmoins, ma proposition est simple. Il faut vérifier que sur l'accord qui a été fait entre les deux organismes dont l'un est privé et l'autre est public, il y a bien une respiration et une transparence.

Monsieur LE PRESIDENT. - Je suis prêt à le retirer mais si vous nous dites que seule une vérification suffit, nous allons le vérifier. Sans la domination des hauts fonctionnaires... Ce sont quand même les élus qui pilotent. Les hauts fonctionnaires sont à notre disposition. Je dis cela pour rassurer aussi Mme Joissains.

Monsieur Ciot, vous semblez du même avis que M. Pellenc ou pas ?

Monsieur CIOT. - Sur ce dossier, il faut voter la subvention pour permettre les moyens donc il ne faut surtout pas retirer le rapport sinon, on prend du retard sur Henri Fabre. En revanche, Roger Pellenc a totalement raison, il y a un problème de conflit d'intérêt qu'il faut lever. Il faut que les élus, au-delà des fonctionnaires, soient impliqués et rassurés sur cette affaire car c'est de l'argent public.

Monsieur LE PRESIDENT. - Nous allons vérifier tout cela mais puisque vous souhaitez qu'on le maintienne, je mets aux voix ce rapport.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

37. HN 037-07/04/16 CM - Approbation du bilan de concertation lié à la réalisation de couloirs de bus sur l'avenue Henri Mouret à Aix-en-Provence dans le cadre du BHNS ligne A

Monsieur LE PRESIDENT. - Il y a une demande d'intervention.

Madame LENFANT. - Merci Monsieur le Président.

Dans le PDU approuvé le 17 décembre 2015 par la CPA, la ligne Mouret - Plan d'Aillane est définie, page 116, en tant que ligne structurante et non pas en tant que BHNS. Sur le territoire d'Aix-en-Provence reste en BHNS la seule ligne Saint-Mitre - Krypton. Ce n'est pas qu'une question de mot. Le BHNS est la priorité absolue aux bus avec un site propre exclusive ou partagé avec des modes doux ou avec des systèmes de priorisation comme celui qui est déjà installé sur l'autoroute dans le sens Plan d'Aillane - Aix, à hauteur de la Pioline. Dans l'appellation « ligne structurante », on ne retrouve plus cette priorité absolue.

En préambule de mes questions, je voudrais dire notre attachement à cette importante question. Le BHNS, dans l'attente de la réouverture d'Aix - Rognac aux voyageurs, favorisera une mobilité alternative sur le pôle des Milles trop fortement thrombosé. Il permettra de réduire le niveau de pollution de la ville d'Aix qui atteint des niveaux insupportables notamment sur le quartier d'Encagnane pleinement concerné par ce projet.

J'ajoute que notre ex-majorité régionale, sous la présidence de Michel Vauzelle, y avait consacré 200 000 euros dans le cadre du contrat de développement passé avec la Ville d'Aix-en-Provence. Enfin, je me suis tout particulièrement investie comme Vice-présidente de la Région pour inscrire la réouverture d'Aix - Rognac aux voyageurs, dans le contrat de Plan Etat - Région.

Et parce que nous sommes soucieux de préparer un avenir durable, j'en viens aux remarques que n'a pas manqué de susciter une lecture attentive des dossiers.

Première question : pourquoi parler dans le rapport n°37 soumis ce jour au Conseil de Métropole, de BHNS Mouret - Plan d'Aillane alors que dans le PDU approuvé, la terminologie est « ligne structurante » ? D'où vient cette différence ?

Deuxième question : si le tracé retour Plan d'Aillane - Aix a toujours été clairement présenté (départ de Plan d'Aillane, passage par le chemin Paul Guigou, entrée sur l'autoroute grâce à une bretelle spécifique – ce qui devait d'ailleurs expliquer le rapport suivant, le n°38 – puis site propre sur l'avenue Mouret), le tracé aller, lui, a connu plusieurs variantes : soit via la RD9, soit via la RD65 et le chemin de Camp de Menthe.

C'est sur ce tracé aller Aix - Plan d'Aillane que je m'interroge. Est-il effectivement prévu une priorisation du bus et / ou un réel site propre ? Dans le PDU, toujours page 116, il est précisé sur ce sens de circulation, je cite : *il est envisagé une bretelle de sortie réservée depuis l'A51 aux transports en commun qui permettra de rejoindre la RD65 en direction des Milles et de Plan d'Aillane.*

Je vous remercie de préciser où sera située cette nouvelle bretelle et par quelle continuité, priorisant le bus et en faisant un réel BHNS, sera-t-elle suivie, justement en direction des Milles via la Pioline jusqu'au Plan d'Aillane ?

Chacun comprendra que le dispositif ne sera réellement efficace et donc l'investissement productif qu'au moment où nous enregistrons un réel transfert modal de la voiture vers le BHNS, mais pour ce faire, le BHNS doit être à haut niveau de service dans les deux sens et non pas dans un seul.

De vos réponses dépendront nos positionnements. Merci.

Monsieur LE PRESIDENT.- Merci de votre intervention. M. Alexandre Gallèse va pouvoir répondre plus facilement que moi, je ne suis pas Aixois, cela ne vous a pas échappé.

Monsieur GALLÈSE.- Ce n'est pas interdit, Monsieur le Président, peut-être un jour...

Merci de me donner la parole. C'est un dossier aixo-aixoï, mais puisque le rapport parle de l'approbation du bilan de la concertation, c'est que la concertation a eu lieu. A partir du moment où elle a eu lieu, tout le loisir a été donné aux Aixois et aux Aixois concernés de s'exprimer.

Les questions que vous posez, Madame Lenfant, concernent des points présentés à la concertation. Le BHNS A n'est effectivement pas à 100% en site propre pour des raisons qui sont liées à la voirie. La bretelle d'accès va permettre de rejoindre le chemin des Piboules. A partir de là, c'est le giratoire de l'Ensoleillée pour amener, beaucoup plus rapidement que par la D9 notamment en heures de pointe, les passagers vers les sites d'activité qui sont, vous le savez, importants.

Avec le Conseil départemental, il est travaillé un certain nombre d'aménagements sur la RD65 qui sont programmés.

Pour répondre très clairement à vos interrogations, le BHNS A, à l'aller et au retour, n'est effectivement pas en site propre totalement, néanmoins les aménagements

à venir, ce qu'a souligné la concertation, vont permettre d'améliorer les temps de parcours de manière très significative par rapport à la situation actuelle.

Voilà ce que je peux vous dire Madame Gaëlle Lenfant sur ce sujet. Je souhaite évidemment que ce rapport soit adopté.

Monsieur LE PRESIDENT.- S'il n'y a plus d'intervention, je mets aux voix ce rapport. Que ceux qui sont d'avis d'approuver veuillent bien le manifester en levant la main. Y a-t-il des avis contraire ? Des abstentions ?

Le rapport est adopté.

Vote contre de Mme Lenfant

Abstentions de Mmes D'Angio, Duguet, Lelouis, Marti, Mustachia,
Rivière et Trani

et de MM. Barat, Baumann, Beauval, Besnainou, Catanéo, Lamy, Maggio, Maunier,
Maury et Ravier

38. HN 038-07/04/16 CM - Modalités de mise en œuvre de la concertation publique liée à la réalisation d'une bretelle d'autoroute réservée aux transports en commun entre la RD9 et l'autoroute A51 à Aix-en-Provence dans le cadre du BHNS ligne A

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix ce rapport. Même vote ?

Le rapport est adopté.

Vote contre de Mme Lenfant

Abstentions de Mmes D'Angio, Duguet, Lelouis, Marti, Mustachia,
Rivière et Trani

et de MM. Barat, Baumann, Beauval, Besnainou, Catanéo, Lamy, Maggio, Maunier,
Maury et Ravier

39. HN 039-07/04/16 CM - Modalités de mise en œuvre de la concertation publique liée à la réalisation du pont de la Guiramande à Aix-en-Provence

Monsieur LE PRESIDENT.- Mme Gaëlle Lenfant demande la parole.

Madame LENFANT.- Merci Monsieur le Président. Ce rapport concerne le pont de la Guiramande. Cette structure relève de la logique d'un nouveau contournement d'Aix qui part d'un quartier que nous connaissons bien chez nous qui s'appelle la Constance, qui enjambe l'arc et l'autoroute pour arriver via la Polyclinique sur le pont de l'Arc et sur cette nouvelle passerelle.

Il y a un risque que le pont de la Guiramande fasse du chemin de la Plaine des Dés que vous ne connaissez peut-être pas, Monsieur le Président, mais que je vous invite à venir parcourir, un nouveau périphérique aixois et favorise l'urbanisation entre le pont de l'Arc et Luynes, la polyclinique se définissant alors comme une nouvelle centralité.

Même si le PDU se veut protecteur, qui peut croire que le transfert d'une telle infrastructure dans le massif du Montaignet ne générerait pas, avec plusieurs milliers d'accès/jour supplémentaires par rapport à un secteur saturé, de nouveaux besoins de service (restauration, hébergement etc.) pour les patients, les soignants, les accompagnants et donc une nouvelle saturation d'un secteur puissamment pollué et embouteillé.

C'est pourquoi, je voudrais vous faire la proposition suivante : dans le cadre du PDU du Plan Campus, nous pourrions le réserver aux piétons, aux transports en commun et aux modes doux. Le pont serait alors un outil efficace assurant les mobilités universitaires. Si le choix qui était fait était celui de la fluidification du trafic, alors cela reviendrait à donner la priorité aux pratiques automobiles et réduirait la part des transports en commun pourtant jugés prioritaires par ailleurs. Un regard vers le passé nous montre que nous n'avons pas toujours été assez vigilants.

Mes chers collègues, à l'heure où nous lançons la Métropole, ne reproduisons pas ces erreurs du passé. Changeons notre regard. Changeons nos projets. Montrons que l'intérêt général et l'avenir de nos enfants sont les deux seuls priorités à nos yeux. Je vous demande, Monsieur le Président, d'aller dans ce sens sur cette proposition.

Monsieur LE PRESIDENT.- Monsieur Alexandre Gallèse pouvez-vous dissiper les inquiétudes de Mme Gaëlle Lenfant ?

Monsieur GALLÈSE.- Monsieur le Président, je suis navré d'infliger un débat aixo-aixoïs à ce Conseil de la Métropole.

Monsieur LE PRESIDENT.- Ainsi M. Vidal constatera qu'il n'y a pas qu'un débat marseillo-marseillais.

Monsieur GALLÈSE.- Je crois que je n'arriverai jamais à convaincre Mme Gaëlle Lenfant. Pour autant, je me permets d'expliquer que ce n'est pas la Constance qui est concernée mais le pont de l'Arc. C'est une petite erreur technique de Mme Lenfant. Néanmoins, dans son propos, le pont de la Guiramande est absolument indispensable, non pas pour la polyclinique mais essentiellement pour le Plan Campus et les 4000 étudiants qui vont s'installer dans la nouvelle faculté d'économie à terme. Toutes les études qui ont été conduites, en partenariat avec Aix-Marseille-Université et le Rectorat et tous les partenaires concernés montrent que nous avons besoin de ce point.

Pour rassurer Mme Lenfant autant que faire se peut, je rappelle qu'une passerelle piétonne desservira le parc relais du Krypton de 900 places. Dernier élément que je peux vous donner : ce qui protégera le secteur d'une urbanisation ou d'une augmentation du trafic automobile, c'est le Plan Local de l'Urbanisme qui a totalement protégé le site du Montaignet en le classant en zone naturelle et en espace boisé classé.

Voilà ce que je peux dire, Monsieur le Président, en vous invitant à maintenir cette délibération telle qu'elle est.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix ce rapport. Que ceux qui sont d'avis d'approuver veuillent bien le manifester en levant la main. Y a-t-il des avis contraire ? Des abstentions ?

Le rapport est adopté.

Vote contre de Mme Lenfant

Abstentions de Mmes D'Angio, Duguet, Lelouis, Marti, Mustachia,
Ribière et Trani
et de MM. Barat, Baumann, Beauval, Besnaïnou, Catanéo, Lamy, Maggio, Maunier,
Maury et Ravier

40. HN 040-07/04/16 CM - Renouvellement de la convention relative à l'incinération des dons de corps à la science avec la Faculté de Médecine de Marseille

Monsieur LE PRESIDENT.- Y a-t-il des observations ? Je consulte du regard l'Assemblée. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

41. HN 041-07/04/16 CM - Approbation de la mise en place d'une redevance pour le diagnostic périodique de bon fonctionnement et d'entretien des filières d'assainissement non collectif sur le territoire des communes d'Allauch, Carnoux-en-Provence, Carry le Rouet, Cassis, Ceyreste, Chateauneuf-les-Martigues, Ensues-la redonne, Gémenos, Gignac la Nerthe, La Ciotat, Le Rove, Marignane, Marseille, Plan de Cuques, Roquefort la Bédoule, Saint Victoret, Sausset les Pins, Septèmes les Vallons

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des avis contraire ? Des abstentions ?

Le rapport est adopté.

Votes contre de Mmes D'Angio, Duguet, Lelouis, Marti, Mustachia,
Ribière et Trani
et de MM. Barat, Baumann, Beauval, Besnaïnou, Catanéo, Lamy, Maggio, Maunier,
Maury et Ravier

Monsieur LE PRESIDENT.- Mes chers collègues, nous avons terminé. Nous nous retrouverons le jeudi 28 avril pour le vote du budget. Mille mercis de votre présence, de votre patience et de votre coopération.

(La séance est levée à 13 heures).